PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

SÉANCE DU MERCREDI 2 JUIN 2010

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 4

Absences motivées 4

Ordre du jour

Approbation 4

Communications 4

Proposition de décret modifiant l'article 3, § 1er, 2o du décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, déposée par M. Noiret (Doc. 191 (2009-2010) – N° 1).

Prise en considération 6

Documents

Dépôt 7

Questions d'actualité 7

Question d'actualité de M. Jamar à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'avis rendu par le Conseil d'État relativement au projet de limitation des cumuls ».

Question d'actualité de M. Disabato à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'avis du Conseil d'État sur les décrets « gouvernance » ».

(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Jamar, Disabato, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville) 7

Question d'actualité de M. Lebrun à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les suites du projet de carrière à Florennes ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Lebrun, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) 10

Question d'actualité de Mme Zrihen à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la situation de l'entreprise Duferco à La Louvière ».

(Orateurs : Mme la Présidente, Mme Zrihen, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports)..... 11

Question d'actualité de M. de Lamotte à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les déclarations des dirigeants de Liège Airport en faveur de la régionalisation du ciel belge ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. de Lamotte, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports)..... 12

Question d'actualité de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la légalité des redevances de stationnement ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville)..... 13

Question d'actualité de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la continuation de la mise à trois bandes de la E42 ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine) 14

Communication 15

Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, à l'accord cadre entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Mouscron le 30 septembre 2005 (Doc. 178 (2009-2010) – N^os^ 1 et 2)

Discussion générale

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Tiberghien, Rapporteur, Mme Fassiaux-Looten, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon)..... 16

Examen des articles 17

Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée à New York le 20 décembre 2006 (Doc. 179 (2009-2010) – N^os^ 1 et 2).

Discussion générale

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon)..... 17

Examen des articles 18

Proposition de résolution exigeant la réalisation d'un audit complet des finances publiques wallonnes, déposée par MM. Borsus et Consorts (Doc. 70 (SE 2009) – N^os 1 et 2)

Discussion générale

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Noiret, Rapporteur, M. Crucke, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. de Lamotte, Disabato, Kubla)..... 18

Fait personnel 26

Reprise de la discussion générale

(Orateurs : M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, M. Crucke, Mme la Présidente) 26

Propositions d'avis sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants et à la pédopornographie, abrogeant la décision-cadre 2004/68/JAI et sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes, abrogeant la décision-cadre 2002/629/JAI (Doc. 190 (2009-2010) – N° 1)

Discussion générale

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Maene, Rapporteur) 28

Projet de décret portant assentiment pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, à l'accord cadre entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française sur la coopération sanitaire transfrontalière,signé à Mouscron le 30 septembre 2005 (Doc. 178 (2009-2010) – N^os 1 et 2).

Vote nominatif 29

Projet de décret portant assentiment pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée à New York le 20 décembre 2006 (Doc. 179 (2009-2010) – N^os 1 et 2).

Vote nominatif 29

Proposition de résolution exigeant la réalisation d'un audit complet des finances publiques wallonnes, déposée par MM. Borsus et Consorts (Doc. 70 (SE 2009) – N^os 1 et 2).

Vote nominatif 30

Propositions d'avis sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants et à la pédopornographie, abrogeant la décision-cadre 2004/68/JAI et sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes, abrogeant la décision-cadre 2002/629/JAI (Doc. 190 (2009-2010) – N° 1).

Vote nominatif 30

Abréviations courantes..... 31

Présidence de Mme Emily HOYOS, Présidente.

La séance est ouverte à 14 heures 31 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mme de Coster-Bauchau, pour raisons de santé; MM. Bolland et Luperto, retenus par d'autres devoirs, et Mme Targnion, en congé de maternité, qui a donné naissance ce 27 mai 2010 à une petite Louison.

Nous avons en votre nom à tous envoyé des fleurs à Mme Targnion et on lui souhaite un bon congé de maternité.

(Applaudissements sur tous les bancs.)

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Mme la Présidente. – Le Conseil de l'Union européenne m'a transmis une proposition de règlement du Parlement européen à savoir :

– une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques européennes sur les cultures permanentes (COM (2010) 249 du 21 mai 2010);

– une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne modifiant le règlement (CE) n° 539/2001 fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation (COM (2010) 256 du 27 mai 2010).

M. le Ministre-Président Demotte m'a transmis le rapport de clôture du délégué spécial – mise en œuvre des actions prioritaires pour l'avenir wallon 2006-2009.

Ce rapport a été envoyé à la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales.

M. le Ministre Marcourt m'a transmis le baromètre TIC 2010 de l'Agence wallonne des télécommunications.

Ce document sera transmis à la Commission de l'Économie, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

M. le Ministre Lutgen m'a transmis la liste des voiries constituant le réseau structurant.

Cette liste a été envoyée à la Commission des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité et du Patrimoine.

Le secrétariat permanent du Conseil wallon de l'action sociale et de la santé (CWASS) m'a transmis le rapport d'activités 2009 (second semestre) de la Commission wallonne de la famille.

Ce rapport a été envoyé à la Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.

La Société wallonne des eaux (SWDE) m'a transmis son rapport d'activités et son rapport financier 2009.

Ces rapports ont été envoyés à la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité.

Le Gouvernement wallon m'a transmis les trente-quatre arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 05 et 09 des divisions organiques 09 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 11 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 de la division organique 15

du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 11 et 12 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 09 des divisions organiques 09 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 11 et 12 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 31 des divisions organiques 32 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 des divisions organiques 10 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02, 04, 09 et 22 des divisions organiques 09, 12, 14 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 25 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 11 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 13 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 12 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 11 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 31 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 14 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010.

Ces arrêtés seront transmis aux Membres de la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir les neuf notifications d'arrêts suivants :

– la notification d'arrêt 57 du rôle 4509 concernant le recours en annulation des articles 23, 24 et 25 du décret de la Communauté française du 13 décembre 2007 intégrant l'École d'interprètes internationaux de la Haute École de la Communauté française du Hainaut à l'Université de Mons-Hainaut et modifiant les habitations universitaires, introduit par l'asbl « Institut supérieur d'architecture Saint-Luc de Wallonie »;

– la notification d'arrêt 58 du rôle 4721 concernant la question préjudicielle relative à l'article 11, III, de la section II*bis* (« des règles particulières aux baux commerciaux) du Livre III, titre VIII, chapitre II, du Code civil, posée par le Juge de paix du premier canton de Charleroi;

– la notification d'arrêt 59 du rôle 4739 concernant le recours en annulation des articles 14 et 16 de la loi du 22 décembre 2008 portant des dispositions diverses (I) (« modification de la loi du 22 février 1965 permettant aux communes d'établir des redevances de stationnement applicables aux véhicules à moteur »), introduit par Georges Casteur;

– la notification d'arrêt 60 du rôle 4742 concernant le recours en annulation de l'article 50 (montants de référence) de la loi du 19 décembre 2008 portant des dispositions diverses en matière de santé, introduit par le « Groupement des unions professionnelles belges de médecins spécialistes » et autres;

– la notification d'arrêt 61 du rôle 4776 concernant la question préjudicielle relative à l'article 56 du décret flamand du 19 décembre 1998 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1999 (dégâts au revêtement routier à la suite de surcharges), posée par le Conseil d'État;

– la notification d'arrêt 62 du rôle 4783 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 16.6.3, § 2, du décret de la Région flamande du 5 avril 1995 contenant des dispositions générales concernant la politique de l'environnement, tel qu'il a été inséré par le décret du 21 décembre 2007 complétant le décret du 5 avril 1995 contenant des dispositions générales concernant la politique de l'environnement par un titre XVI « contrôle, maintien et mesures de sécurité », posées par la Cour d'appel de Gand;

– la notification d'arrêt 63 du rôle 4784 concernant la question préjudicielle relative aux articles 68 et 69 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, posée par le Conseil d'État;

– la notification d'arrêt 64 du rôle 4787 concernant la question préjudicielle relative à l'article 48 du Code des droits de succession, tel qu'il est applicable en Région flamande, posée par la Cour d'appel d'Anvers;

– la notification d'arrêt 65 du rôle 4792 concernant la question préjudicielle relative aux articles 4, § 2, et 6, § 2, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, posée par la Cour de cassation.

Les listes reprenant les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêts ont été déposées sur vos bancs.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 3, § 1er, 2o DU DÉCRET DU 25 FÉVRIER 1999 RELATIF AUX SUBVENTIONS OCTROYÉES À CERTAINS INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉPOSÉE PAR M. NOIRET (Doc. 191 (2009-2010) – No 1)

Prise en considération

Mme la Présidente. – L'ordre du jour, en application de l'article 47 du Règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de décret modifiant l'article 3, § 1er, 2o du décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, déposée par M. Noiret.

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, la proposition de décret est prise en considération et sera envoyée à la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

DOCUMENTS

Dépôt

Mme la Présidente. – J'ai été saisie du dépôt de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Région wallonne pour l'année 2009 (Doc. 4-II e (2009-2010) – N° 1).

Elle sera imprimée et distribuée.

La préfiguration a été envoyée à la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

J'ai également été saisie du dépôt des propositions de résolution suivantes :

– la proposition de résolution instaurant des cours de conduite défensive et éco-responsable en faveur des agents de la Région wallonne, par Mme Bertouille et Consorts (Doc. 188 (2009-2010) – N° 1);

– et la proposition de résolution visant à clarifier les mesures prises pour les installations de distribution d'hydrocarbures de moins de 3000 litres, par Mme Cassart-Mailleux et Consorts (Doc. 192 (2009-2010) – N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution n° 188 à la Commission de l'Énergie, du Logement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique et la proposition de résolution n° 192 à la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

Il en sera ainsi fait.

Le rapport relatif au débat sur le réseau routier avec présentation du plan de M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, présenté au nom de la Commission des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité et du Patrimoine par M. Dupriez, sera imprimé et distribué sous le document n° 185 (2009-2010) – N° 1.

Le rapport relatif au débat sur la dette régionale wallonne, présenté au nom de la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports par M. Noiret, a été imprimé et distribué sous le document n° 187 (2009-2010) N° 1.

Le rapport relatif à la visite par la Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances du Centre régional psychiatrique « les Marronniers », présenté au nom de ladite Commission par Mme Bertouille, a été imprimé et distribué sous le document n° 189 (2009-2010) – N° 1.

Le rapport concernant les propositions d'avis sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants et à la pédopornographie, abrogeant la décision-cadre 2004/68/JAI et sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes, abrogeant la décision-cadre 2002/629/JAI, présenté au nom du Comité d'avis chargé des questions européennes par M. Maene, a été imprimé et distribué sous le document n° 190(2009-2010) – N° 1.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente. – Conformément à l'article 72 du Règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

On abordera la première question d'actualité de M. Di Antonio à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon en fin des questions d'actualité. M. Demotte sortant d'un rendez-vous médical, a un peu de retard et il m'a demandé si on pouvait inverser l'ordre, ce que j'ai bien sûr accepté, sachant que M. Di Antonio était d'accord.

M. Borsus, vous avez également un petit changement d'agenda ?

M. Borsus (MR). – Je voulais avoir confirmation de la disponibilité du Gouvernement, ne fût-ce que pendant une heure et demie par semaine, ce qui est la portion congrue où notre Parlement wallon se réunit, hélas, mais il y a apparemment une bonne raison. Donc, j'acquiesce provisoirement.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Monsieur Borsus.

QUESTION DE M. JAMAR À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'AVIS RENDU PAR LE CONSEIL D'ÉTAT RELATIVEMENT AU PROJET DE LIMITATION DES CUMULS »

QUESTION DE M. DISABATO À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LES DÉCRETS « GOUVERNANCE » »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jamar, sur « l'avis rendu par le Conseil d'État relativement au projet de limitation des cumuls » et la question d'actualité de M. Disabato, sur « l'avis du Conseil d'État sur les décrets « gouvernance » à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.

La parole est à M. Jamar pour poser sa question.

M. Jamar (MR). – Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, c'est pour l'instant le tournoi de Roland-Garros et on a l'impression d'assister à une partie de tennis depuis déjà pas mal de mois, mais elle a pris toute son importance ces derniers jours puisque, comme vous le savez toutes et tous, le Conseil d'État vient de rendre son avis dans ce qui fut appelé « un grand accord pour lancer la grande gouvernance wallonne » il y a un peu moins d'un an, à présent.

J'ai le souvenir que pendant des mois, les plateaux de télévision et d'autres endroits ont accueilli les nouveaux « Olivier » et entendu : « *Voilà dorénavant il y aura un décumul à concurrence de 25 %. Le texte est en préparation et est bétonné* ». Nous avons vu arriver ce critère du taux de pénétration, romantique s'il en est, et tout allait aller pour le mieux dans le meilleur des mondes. Et j'ose croire, Monsieur le Ministre, que vous auriez préféré que cet avis du Conseil d'État n'arrive que dans deux semaines plutôt qu'aujourd'hui.

J'ai écouté, lu et regardé. Qu'est-ce que j'ai lu : « *recalé, coup de bambou, rififi, où en est-on ? À la case départ* ». C'est ce que je lis et ce que j'ai vu dans la presse : « *Obligations de résultats et pas de moyens* », Monsieur le Ministre, dans le chef d'un Secrétaire fédéral d'un parti de l'Olivier.

Qu'en est-il exactement au niveau du fond ? Parce qu'il faut bien regarder la réalité en face. Nous avons un avis qui dit : « *Le système ne peut pas fonctionner* ». Alors, vous dites : « *Période délicate* ». Néanmoins, il y a une réunion du Conseil des Ministres restreint demain en urgence. Donc, la période n'est pas si délicate que cela puisqu'il y a un Conseil des Ministres en urgence. Je réfuterai toute réponse qui consiste à dire : « *Écoutez, la période est délicate, nous allons voter dans quelques jours et ce n'est ni le lieu, ni le moment, pour parler de cela* ».

J'observe par ailleurs que le Parlement wallon, aujourd'hui, une heure et demie, il y a deux semaines, deux heures, n'a rien à se mettre sous la dent, si ce ne sont des propositions de décret ou de résolution du groupe MR. Et donc, je ne pourrais pas accepter que d'un revers de main, on dise : « *Laissez-nous le temps* ». D'autant qu'un de vos partenaires vous dit clairement : « *C'est tout de suite* ».

Alors après les TEC, après TECTEO, après Citta Verde, on voit arriver le décumul des époux … *(Rires.)* ... Quand j'étais aux Finances, j'en profite pour dire que nous avons quand même décumulé les revenus des époux, c'était un argument électoral que je lançais, mais nous, nous l'avons fait, mais vous, vous n'avez pas encore décumulé, par contre. Et vous n'avez sûrement pas de solution à ce stade-ci bien que cela se discute demain. Le Parlement wallon est en droit de contrôler l'action du Gouvernement wallon. Nous attendons une réponse, au moins des prémices de réflexion, et pas qu'on dise : « *On va se voir demain et puis vous verrez bien, et nous verrons bien après le 13 juin* ».

Le Parlement wallon continue, il travaille. Le Gouvernement wallon aussi, je l'ai vu et j'espère que nous aurons une réponse claire quant à vos intentions en la matière.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, comme mon collègue l'a dit, le Conseil d'État a rendu son avis sur les avant-projets de décret relatifs à la bonne gouvernance. Il a fait deux constats. Un premier constat qui vise plutôt des remarques assez sommaires et qui sont plutôt des remarques de précision. Le Conseil d'État demande de préciser qu'est-ce qu'un organisme d'intérêt public.

Par contre, il fait une deuxième remarque plus fondamentale : il consacre le droit pour le Parlement wallon de réglementer les incompatibilités, et c'est bien ce que l'on veut faire ici. Seulement, il émet des doutes sur la manière d'y arriver.

Et je vous avoue que ce qui m'a le plus marqué, ce sont vos déclarations où vous disiez : « *Il faut voir si le Gouvernement wallon veut maintenir ses règles de bonne gouvernance prévues au sein de la DPR* ». Et cela, je vous avoue que ce conditionnel-là m'a fortement heurté. Il était indiqué hier dans *le Soir*.

Et comme mon collègue, M. Jamar l'a dit précisément avant, mon groupe et moi-même sommes liés à une obligation de résultat par rapport à cela, ce que M. Demotte a rappelé ce matin dans le même média. Il me semblait important de pouvoir vous entendre par rapport à cette conditionnalité que vous mettiez hier dans la presse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Présidente, je ne vais pas aborder le chapitre sous l'œil polémique, vous savez que la période est un peu suspecte.

Vous me permettez de sourire, Monsieur Jamar : la comparaison est osée entre taux de pénétration, romantisme et décumul des époux. J'ai vu votre collègue, Mme Cornet, s'effondrer sur son banc. Rangeons cela au rang des anecdotes.

Pour répondre à M. Disabato, sur le « si » et « comment ». Comment on va appliquer la DPR, c'est la moindre des choses, le « si » voulant dire : « *Peut-on aller plus loin ?* ». Comme cela, vous êtes tout à fait tranquillisé sur le sujet *(Rumeurs.)*.

Voyons maintenant ce que dit le Conseil d'État. D'abord, on ne parle pas de verre à moitié vide ou à moitié plein, de 3/4 plein et 1/4 vide. Le Conseil d'État, et

vous l'avez dit, moyennant certaines remarques d'ordre mineur, nous permet de régler un certain nombre de problématiques qui ont trait à la bonne gouvernance, comme les incompatibilités relatives au contrôle des administrateurs, celles relatives aux membres de la direction des intercommunales ou tout ce qui concerne la réglementation sur le cumul des mandats publics au sein des intercommunales, en ce compris le cumul des rémunérations, et c'est 3/4 finalement des textes proposés.

Effectivement, il y a 1/4 qui pose un certain nombre de problèmes au Conseil d'État. Vous l'avez dit, c'est le texte qui limite à 25 % le nombre de membres d'un exécutif communal qui pourraient être membres du Parlement régional.

Le Conseil d'État nous dit : « *Un, dans la rédaction actuelle des textes …* » – soyons prudents sur les mots, M. Disabato y a fait référence, « *Vous n'êtes pas compétents puisque le Parlement est compétent pour deux choses : le nombre et les incompatibilités* ». Et ici, c'est un mode d'organisation.

Il nous dit : « *Si tant est que vous passiez outre ma remarque*, – c'est toujours possible – *le taux de pénétration ne semble pas être un élément relevant dans la mesure où il serait contraire* – mettons tout cela au conditionnel – *à la Constitution ou aux Conventions européennes de sauvegarde des Droits de l'Homme* ».

Qu'allons-nous faire maintenant ? Monsieur Jamar, Monsieur Disabato, avancer sur les 3/4 des textes des propositions qui ne posent pas de problèmes.

Dans la collégialité du Gouvernement wallon, il nous faudra examiner comment concilier aujourd'hui l'exigence de la DPR et pour être très clair, j'entends la faire respecter. Nous nous sommes engagés dans un contrat, c'est clair pour tout le monde.

Deux, je veux la faire respecter en accord avec les remarques du Conseil d'État qui est quand même une des plus hautes juridictions du pays, sur laquelle je ne pense pas qu'il faille s'asseoir automatiquement. Ce n'est pas non plus de la bonne gouvernance. Dans la sérénité des débats, vous l'avez dit, il y a une réunion du Gouvernement demain. Je vous contredis, ce n'est pas un Gouvernement d'urgence sur le sujet. Je compte reposer le problème à mes partenaires en leur faisant état des remarques, que tout le monde aura lues, du Conseil d'État, et en essayant dans la sérénité, sans polémique, avec la volonté ferme d'avancer, de voir comment on peut concilier ces deux points de vue. Je pense qu'ils sont conciliables. Certains ont d'ailleurs déjà fait état dans la presse de pistes de réflexion. Je ne m'avancerai pas sur ce terrain. Je pense que le débat doit se mener au Gouvernement et je ferai un rapport au Parlement sur l'état de nos réflexions. Il n'y a pas péril en la demeure. Le 13 juin, c'est dans quelques jours et vous verrez que le soufflé sera largement retombé.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, ce que vous avez dit, nous le savions puisque nous avons lu aussi l'avis du Conseil d'État. Merci beaucoup de nous l'avoir décrit. Il est vrai qu'il ne faut pas s'asseoir sur le Conseil d'État, ça, c'est une grande parole ministérielle, bravo.

Ceci étant, vous aurez analysé très clairement que dès lors que vous n'appliquerez pas un critère totalement objectif, vous serez anticonstitutionnel : par exemple, celui que l'on peut retenir, le nombre des habitants peut vous amener à 13 ou à 35 % d'élus députés-bourgmestres ou échevins.

Vous ne ferez pas l'économie – vous le faites aujourd'hui, vous allez gagner un peu de temps – d'avoir une position claire au sein notamment du parti socialiste en la matière et je ne crois pas qu'aujourd'hui vous arriviez avec la moindre réflexion, si ce n'est faire rapport demain. Votre partenaire demande une réponse immédiate. Je l'ai lu à plusieurs reprises, …

Mme la Présidente. – On va laisser le partenaire faire sa réplique, Monsieur Jamar.

M. Jamar (MR). – On va l'entendre.

M. Disabato (Écolo). – Je rassure, Monsieur Jamar, puisqu'il est prévu de ne mettre en œuvre ces règles qu'à partir de 2014.

M. Jamar (MR). – Pourquoi une question d'actualité, alors ? *(Rires.)*

M. Disabato (Écolo). – Il me semblait important de pouvoir poser la question maintenant, c'était très clair.

Mme la Présidente. – Monsieur Disabato, vous répliquez à M. le Ministre, pas à Monsieur Jamar.

M. Disabato (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui est beaucoup plus claire parce que le « si » qui était indiqué dans la presse, pouvait donner lieu à une interprétation quand même assez difficile. Or, pour mon groupe, comme vous le savez, c'est vraiment un projet très important.

Ce matin, il y avait à la RTBF un débat sur ce que veulent les Wallons. Les Wallons peuvent se regrouper autour d'un projet autour de la bonne gouvernance, mais pour être très précis dans les mots, pour nous mener vers une gouvernance du XXI^{e} siècle, après Jésus-Christ et pas avant Jésus-Christ.

QUESTION DE M. LEBRUN À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES SUITES DU PROJET DE CARRIÈRE À FLORENNES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Lebrun à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, sur « les suites du projet de carrière à Florennes ».

La parole est à M. Lebrun pour poser sa question.

M. Lebrun (cdH). – Monsieur le Ministre, le conseil communal de Florennes vient de discuter à nouveau d'un projet de carrière introduit par la société Carmeuse sur le site de Saint-Aubin – Hemptinne, carrière de 122 hectares, dans une région qui est particulièrement envahie, si je peux dire, par les sites carriers.

Vous savez qu'un dossier a été introduit, il y a plusieurs années, pour une modification du plan de secteur visant à établir, en zone de carrière, une zone agricole; que depuis de longues années, un comité régional anti-carrière s'est opposé à la création de ce site; que 7.845 signatures ont été apposées contre l'ouverture de ce site carrier et que le conseil communal de Florennes, unanime, s'est prononcé depuis deux législatures, voire trois, contre son ouverture.

Or, dans le dernier débat, il semblerait qu'à la fois le comité régional anti-carrière ait demandé une entrevue au cabinet et qu'il n'a jamais été accueilli. Par ailleurs, il y a eu un tri dans le comité régional anti-carrière pour recevoir des personnes qui en font partie, mais les principaux organisateurs n'ont pas eu le plaisir de vous rencontrer, vous ou votre cabinet.

Monsieur le Ministre, je dois vous dire que votre prédécesseur a commis une lettre, à un moment donné, à Carmeuse leur signalant qu'il était particulièrement difficile d'après la législation existante de conclure à une révision partielle du plan de secteur pour y inscrire une zone de carrière, pour divers arguments juridiques.

J'aurai deux questions à vous poser. La première, entre-t-il dans vos intentions de recevoir le comité régional anti-carrière qui milite depuis plus de dix ans contre l'ouverture de ce site et qui vous a demandé un rendez-vous ? Deuxièmement, rentre-t-il dans vos intentions de confirmer ce que certains de la majorité florennoise aujourd'hui disent : c'est-à-dire que vous auriez l'intention de passer outre des objections émises par votre prédécesseur pour l'inscription de cette zone dans le plan de secteur, pour faire d'une zone agricole, une zone de carrière.

Je ne doute pas, en tous les cas, que vous reviendrez sur le sujet, nous aurons l'occasion d'en débattre dans d'autres circonstances.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Monsieur le Député, merci pour votre question. Je ne vous cache pas que j'ai été surpris de la notion d'actualité dans ce dossier ouvert depuis une quinzaine d'années. J'ai vu qu'il y avait eu des interventions locales qui avaient suscité effectivement l'un ou l'autre article de presse, mais pour lequel il n'est évidemment pas d'actualité par rapport à la décision, si ce n'est du côté du demandeur effectivement qui a rappelé son souhait d'avoir une décision.

C'est un souhait qui ne peut pas se concrétiser dans l'immédiat, puisque de toute manière des problèmes sont posés, notamment en ce qui concerne l'inscription au plan de secteur des lignes à haute tension. C'est un problème qui n'est pas résolu à ce stade mais qui le sera dans les prochains mois, puisque cela a été prévu dans le décret programme.

Les dossiers de carrière sont toujours extrêmement difficiles puisqu'ils font appel à de nombreux principes, il faut évidemment à chaque fois examiner les dossiers de près. Ce sont des dossiers sérieux qui comportent beaucoup d'implications et je pense que la méthode doit être vraiment appliquée de près.

Il est évident qu'il y a de nombreux dossiers de carrière et je pense que 17 étaient ouverts en début de législature. Certains dossiers ont pu être traités dans les premiers mois. Par exemple, j'ai pu donner une décision positive pour l'extension de la carrière Holcim à Antoing. J'ai pu aller dans le sens au contraire de la désaffection au niveau de Mâle Plume, à la demande de son célèbre député-bourgmestre. Nous avons effectivement déjà pris plusieurs décisions. Ce dossier-ci est bien sûr à l'instruction et pose un certain nombre de problèmes qui vous sont bien connus. Il y a des problèmes liés notamment à l'eau et au voisinage. De très nombreuses personnes se sont manifestées en opposition à ce projet et le dossier va suivre son cours de manière approfondie afin qu'une décision soit prise dans les prochains mois.

Par rapport à votre question précise concernant la demande de rencontre, celle-ci est prévue avec le comité anti-carrière dans les toutes prochaines semaines, je pense à la mi-juin. Nous allons entendre leurs arguments avec tout le sérieux qu'il se doit dans ce genre de dossier et une décision sera prise définitivement. Il est bien d'avoir des positions dans un sens ou dans l'autre et il est vrai que sous le Gouvernement précédent, une décision de principe avait été annoncée en toute fin de législature, mais elle n'avait pas pu se concrétiser. Elle n'a été qu'une lettre d'intention, il s'agit maintenant d'aboutir complètement dans le dossier à une décision finale, ce sera donc pour les prochains mois.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre de votre réponse. J'entends qu'il n'entre pas dans vos intentions de passer outre des objections qui ont été émises par votre prédécesseur en la matière. Je crois comprendre cet élément-là. Je pense, Monsieur le Ministre, que dans une région particulièrement sensible, au niveau carrier où des problèmes d'eau se posent, il y a aujourd'hui des éléments nouveaux qui se sont manifestés, en termes de pénurie d'eau. Et je vous signale que l'agglomération de Charleroi est évidemment menacée dans son approvisionnement en eau par l'épuisement des nappes phréatiques qui peuvent, à un moment donné, tout simplement mettre en péril l'alimentation d'une région, du fait de la nécessité de pompage d'eau que nécessite un site carrier.

Il me semble, en tous les cas, que vous ne devriez pas vous opposer à ce que toute une population réclame depuis maintenant plus de dix ans.

Je vous remercie de votre particulière attention sur ce dossier.

QUESTION DE Mme ZRIHEN À M. ANTOINE, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA SITUATION DE L'ENTREPRISE DUFERCO À LA LOUVIÈRE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Zrihen à M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la situation de l'entreprise Duferco à La Louvière ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). – Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous sensibiliser à ce qui se passe à Duferco. Comme vous le savez, la semaine dernière, les travailleurs ont annoncé un préavis de grève, marquant ainsi toute leur inquiétude sur le fait que dans ce secteur une certaine instabilité se marque.

D'une part, ils ont appris que le chemin industriel qui avait été convenu entre Duferco et la firme russe ne semblait pas être poursuivi et connaîtrait quelques aléas. D'autre part, les syndicats du côté de Carsid ont appris qu'il n'y aurait pas de reprise avant six mois, alors que tout avait été annoncé pour juin 2010.

Dans ces conditions, Monsieur le Ministre, le secteur sidérurgique, on le sait bien, au niveau européen, est peut-être en difficulté, quoi qu'il en soit, les partenaires russes avaient fait des investissements extrêmement conséquents.

Ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant qu'actuellement on examine la situation, que l'on marque un contrôle public beaucoup plus accru, que d'une certaine manière, les travailleurs, qui se tournent vers nous, qui sont très inquiets, très angoissés dans cette période de basse conjoncture, puissent avoir un écho de soutien et d'intérêt de notre part ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je remercie Mme Zrihen pour sa question parce qu'elle ouvre évidemment le champ, à la fois, à des questions d'ordre économique, au rôle de l'actionnaire russe par rapport aux promesses qu'il avait formulées dans l'actionnariat avec Duferco et d'autre part, à la situation de l'emploi.

Rappelons-nous qu'en matière d'emploi, nous pouvons intervenir en Région wallonne, soit lorsqu'il y a des licenciements collectifs auquel cas, nous mettons en œuvre des plates-formes de reconversion, y compris, du reste, c'est nouveau, pour les travailleurs à contrat à durée déterminée ou intérimaire ou encore lorsqu'il y a une demande de besoin de formation.

Aujourd'hui, il n'y a pas eu de notification de Duferco, ni de licenciements collectifs, donc, nous ne pouvons pas intervenir. Tout au plus, il y a du chômage économique. Duferco a bénéficié des mesures anticrises qui ont été prises notamment au niveau fédéral et j'avais demandé au Forem de se présenter devant le groupe Duferco pour indiquer comment nous pourrions les aider pendant cette période d'adaptation, de transition, en termes d'offres de formation. Ce qui fut fait, mais malheureusement, le groupe Duferco ne nous a envoyé qu'une demande de formation que le Forem a honorée, sans aucune autre demande.

Pour le reste, nos relations en termes d'emploi-formation se sont limitées à des crédits d'adaptation de la main-d'œuvre en 2007 et 2008, mais depuis lors il n'y a plus de demande.

Je dirais que c'est essentiellement mon collègue M. Marcourt, qui à travers la SOGEPA joue le rôle d'actionnaire au nom de la Région wallonne en cascade à travers les différentes sociétés qui nous représentent. La première partie de votre question renvoie davantage à M. Marcourt. Il m'est difficile de m'exprimer, mais pour le reste, nous sommes disponibles pour le groupe Duferco, et quand je dis disponible, nous allons même dire proactifs puisque nous leur avons proposé les différentes offres de formation et d'adaptation que le Forem met à la disposition des différentes entreprises.

Soyez convaincu qu'avec M. le Ministre-Président et singulièrement avec M. le Ministre de l'Économie, nous sommes évidemment attentifs à la situation d'un grand groupe qui nous a été fidèle pendant de nombreuses

années, il faut bien le reconnaître, mais qui aujourd'hui est un peu à la croisée des chemins, notamment depuis la présence d'un actionnaire russe.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). – Dans quelques semaines, nous allons avoir la prise de présidence belge au niveau européen, je pense qu'il serait intéressant de faire remarquer que lorsqu'il y a ce type d'actionnariat, il puisse y avoir vraiment un contrôle public accru dans ce type de dispositif. Il est tout à fait anormal que des promesses soient faites à un moment donné et ne soient pas tenues.

Je me propose de reposer la question à votre collègue, M. le Ministre Marcourt, via la SOGEPA et M. le Ministre-Président, de manière à voir comment se comporte la situation qui sera probablement dramatique, mais qu'on ait la capacité de le faire de manière plus proactive. Il en va de la vie de milliers de travailleurs, mais aussi de la vie de milliers de familles dans une situation tout à fait particulière, Monsieur le Ministre.

QUESTION DE M. DE LAMOTTE À M. ANTOINE, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES DÉCLARATIONS DES DIRIGEANTS DE LIÈGE AIRPORT EN FAVEUR DE LA RÉGIONALISATION DU CIEL BELGE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. de Lamotte à M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les déclarations des dirigeants de Liège Airport en faveur de la régionalisation du ciel belge ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, comme Ministre du Budget et des aéroports, j'aurais souhaité vous questionner sur les déclarations et la prise de position du conseil d'administration de la SAB par rapport à toute une série de situations et notamment sur le cadre de la régionalisation du ciel belge. Le conseil d'administration évoquant toute la problématique de distorsion de concurrence entre les différents aéroports, qu'ils soient nationaux ou régionaux, je me permets de vous interroger sur ces éléments et sur la conséquence que cela pourrait avoir au niveau de Belgocontrol. Vous savez que je vous ai interpellé à ce sujet à deux ou trois reprises en Commission concernant le contrôle aérien et notamment la situation des militaires qui contrôlent l'aéroport de Bierset et leur mission effective dans ce cadre-là.

Monsieur le Ministre, il est évident aussi que les terrains, lorsqu'il s'agit de Zaventem, ont été donnés à la société des aéroports qui gère l'ensemble du site et que notamment les terrains à Bierset ont été achetés par la Région wallonne, notamment, à la Défense nationale et à d'autres opérateurs et que cela pose un certain nombre de problèmes.

Je voudrais insister aussi sur la situation suivante : tout le monde sait bien que si on travaille sur le ciel belge et sur toute une série de compétences, cela aura un impact sur les couloirs aériens, non seulement en Brabant wallon et attirera, j'imagine, votre attention sur la circulation aérienne au-dessus de Bruxelles. Je voulais attirer votre attention sur cet élément et avoir votre analyse du dossier par rapport à ces déclarations.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je remercie, M. de Lamotte, cela me permet de mettre les choses au point, parce qu'à vrai dire, j'ai été – le mot est faible – surpris par le projet de *memorandum* tel qu'il a été évoqué par différents responsables de Liège Airport, à différents titres.

D'abord, parce que ce *memorandum* n'a pas été approuvé par le conseil d'administration. On peut s'étonner de voir l'un ou l'autre responsable se précipiter avant même que l'organe concerné ne l'ai approuvé. Ensuite, il n'a pas été concerté avec les différents actionnaires. Je vous rappelle que nous avons à Liège des actionnaires parisiens, et que nous avons un actionnaire régional et une grosse organisation/institution financière liégeoise.

Troisième élément, le Ministre de tutelle n'a même pas été averti, j'ai eu le plaisir de le découvrir par presse interposée.

Vous comprendrez, Monsieur de Lamotte que j'ai dû signifier aux responsables de l'aéroport que notre rôle avait quand même été décisif dans le développement de l'aéroport de Liège. Dois-je vous rappeler que nous avons investi 281 millions dans l'infrastructure aéroportuaire, que nous avons investi 440 millions d'euros dans l'accompagnement des riverains. Sans l'action présente, passée et future du Gouvernement wallon, nous n'aurions pas la chance – et là, j'en rends justice aux responsables de l'aéroport – d'avoir un site qui est classé huitième au niveau du fret et premier dans notre pays.

Je pense que le premier rôle des responsables de l'aéroport de Liège est d'abord de développer cet aéroport dans un soucis de développement économique et de création d'emplois et d'autre part, d'avoir un dialogue fécond avec les riverains pour ne pas se perdre dans de vaines déclarations communautaires, d'autant que pour avoir relu les différentes positions des partis francophones, de cette assemblée, tous ont rappelé l'intérêt de Zaventem sur le plan géo-économico-politique, puisque

c'est un aéroport fédéral qui participe au développement de toutes les régions de ce pays, je ne vois donc pas pourquoi il faudrait le déserter.

Je leur ai signifié, Monsieur de Lamotte, que dans ces prochains jours, le *memorandum* aura évolué puisqu'aujourd'hui, le nouveau projet de *memorandum* parle de manière beaucoup plus pertinente de la suppression de toute forme de discrimination entre les différents aéroports. Nous avons un actionnaire australien pour l'aéroport de Zaventem, nous avons une compagnie dans laquelle nous, Wallons, détenons des parts, ce qui n'est pas le cas du Gouvernement flamand, et dès lors, aucune discrimination entre l'aéroport fédéral de Zaventem et les nôtres, voire ceux de la Flandre, ne s'impose.

Je dirais, pas de discrimination, mais j'ajouterais aussi collaboration. Si nous pouvons, au niveau du fret, comme nous l'avons fait au moment du départ de DHL à l'égard de Liège, ou à l'égard de cette compagnie, accueillir à Charleroi un certain nombre de vols, cela permettrait une quiétude davantage respectée à Bruxelles et ce serait un bénéfice pour les Bruxellois, pour l'économie nationale et singulièrement, pour l'économie régionale.

Je pense que nous aurions pu nous passer d'un tel commentaire et qu'il vaut mieux collaborer, coopérer, comme nous avons toujours voulu le faire, tout en étant fiers de la spectaculaire réussite de nos deux aéroports.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous remercie de votre réponse et de votre précision. Il me revient que l'objectif est effectivement de développer, de collaborer et d'augmenter encore le fret et les atterrissages pour les charters sur le site de Bierset et que l'obligation est faite de faire fonctionner celui-ci. Ceci semble le plus pertinent pour le grand bien de notre Région, de la région liégeoise en termes de développement aérien et de développement logistique.

QUESTION DE M. CRUCKE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA LÉGALITÉ DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la légalité des redevances de stationnement ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, voilà une matière qui occupe assez bien les justices de paix, les justices cantonales mais qui est aussi un des soucis des citoyens. C'est la question de savoir si nonobstant l'indication qui leur est faite, ils doivent payer une société privée qui les verbalise pour le stationnement.

On a eu des jugements qui ont été rendus en sens très divers. Une majorité semblait contredire la pratique actuelle. Le législateur fédéral et le Conseil d'État ont décidé par après de mettre fin à cette problématique. En tout cas, ils ont pensé y mettre fin, mais la Cour constitutionnelle vient de nous rappeler que ce n'est pas une matière qui relève des compétences de l'État fédéral mais bien une matière qui relève des compétences régionales.

Il y a quelques années, j'avais déjà rappelé que je pensais que c'était une matière qui réellement était de la compétence régionale.

Aujourd'hui, on revient au point de départ et j'imagine que vous avez lu attentivement cet arrêt. En question d'actualité, je me permettrai simplement de vous poser deux questions : une, de principe et l'autre, qui est de donner l'indication à ce qu'aujourd'hui, le Ministre compétent régional soit favorable à ce qu'une société privée puisse percevoir l'information auprès de la DIV qui permet d'identifier celui qui sera verbalisé ? Sur ce principe-là, êtes-vous favorable à ce que ce travail puisse être fait par le secteur privé ou bien, ce qui est une autre thèse, que c'est un droit régalien qui ne peut être fait que par l'autorité publique, en d'autres termes, le receveur communal ? C'est oui ou non, cela doit être assez clair.

Deuxièmement, il faut reconnaître qu'on se retrouve dans un vide juridique qui trouble les gens. Ils ne savent plus s'ils doivent payer ou non. S'ils se font astreindre devant le tribunal, que faut-il dire ou ne pas dire ? Faut-il prendre un avocat et avoir des frais ? Que conseillez-vous finalement à l'automobiliste ? Lui garantissez-vous de prendre ce dossier rapidement en mains et dans quel sens ? Quelle est la direction que le Ministre va imprimer, va-t-il suivre le point de vue de l'État fédéral ou va-t-il revenir à ce que je pense être une règle de droit plus classique, à savoir que le droit régalien relève des pouvoirs publics ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est une question très intéressante. Comme vous l'avez relevé, dans le dossier précédent, c'était le Conseil d'État qui rappelait à la Région wallonne qu'elle n'était pas compétente pour certains domaines, c'est maintenant la Cour constitutionnelle qui rappelle au Parlement fédéral qu'il n'est pas compétent pour d'autres et qui rappelle la difficulté du schéma institutionnel de notre pays.

Comme je vous l'ai dit, la Cour constitutionnelle, dans un arrêt du 27 mai, dit principalement deux choses : tout d'abord, et vous le savez, que l'État fédéral n'est pas compétent pour régler la matière du contrôle fiscal local

et elle précise – nonobstant notre envie de faire quelque chose – que le secteur privé ne peut avoir un accès direct – encore faut-il savoir ce qu'est un accès direct – à la DIV pour verbaliser. C'est *grosso modo* ce qu'elle dit.

Le citoyen contrevenant doit-il payer ? La circulation peut toujours être verbalisée par les policiers. C'était une matière supplémentaire qui avait été transférée aux communes à leur grand dam d'ailleurs. Nous n'étions, rappelez-vous, pas demandeur. Doit-il payer nonobstant cela ? Il risque toujours le PV sur le pare-brise ou le relevé de plaque. Il y a deux cas de figure : certaines communes ont pris des règlements en privatisant le contrôle mais en gardant comme mission du receveur communal la perception. D'autres ont privatisé, y compris le contrôle, et d'autres la perception. Ce n'est uniquement que dans ce dernier cas que cela pose problème. Je ne connais évidemment pas tous les règlements communaux, mais il apparaît qu'environ une commune sur dix aurait déjà pris ce type de règlement et serait concernée. Les communes ont modifié, dans un délai relativement court, leur règlement, de manière telle à confier au receveur la perception de la taxe, puisque le receveur peut interroger la DIV et cela ne poserait plus de problème.

Quelle est ma position ? J'ai pris connaissance de l'arrêt et je l'ai fait analyser par l'administration. C'est une matière importante, parce qu'elle touche à la sécurité routière et il faut la prendre en main. Mon administration me fera des propositions dans les plus brefs délais, avec la ligne de conduite que j'ai souhaitée : celle de permettre l'autonomie communale, c'est-à-dire, pour celles qui veulent appliquer le droit régalien du contrôle jusqu'au moyen de paiement, elles auront la possibilité de le faire. Pour les communes qui voudraient externaliser, dans la mesure où l'arrêt de la Cour constitutionnelle s'applique aussi pour le contrôle de la vie privée, dans la mesure où on pourrait répondre à ces arguments, il faudrait laisser cette possibilité aux communes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je vous avoue, Madame la Présidente, que j'ai eu un peu de mal à comprendre la logique de M. le Ministre en la matière et même l'explication qui en est donnée. Lorsque vous faites l'objet d'une verbalisation, on vous engage à la payer et il ne faut pas attendre d'être convoqué devant le tribunal pour le faire. Cela me semble tout à fait évident, on n'a pas besoin effectivement d'en débattre très longtemps.

Ma question, Monsieur le Ministre, était à la fois un symbole, mais aussi peut-être bien plus importante sur le plan juridique. Les communes qui aujourd'hui font appel à une société privée – en recourant directement à la DIV – pour envoyer le montant de la verbalisation aux verbalisants, sont-elles encore à même de pouvoir légalement le faire ? Le pouvoir qui pourrait légaliser cela, à savoir la Région wallonne, va-t-il oui ou non prendre une mesure qui ira dans ce sens-là ? C'est cela que je vous demandais, et je pense que là, tant que vous ne répondez pas, vous faites en sorte que l'arriéré judiciaire, et certains parfois …

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Crucke. Je pense que vous poursuivrez ce sujet en Commission.

QUESTION DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CONTINUATION DE LA MISE À TROIS BANDES DE LA E42 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la continuation de la mise à trois bandes de la E42 ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, effectivement il s'agit d'une question d'actualité puisque, comme vous le savez, il y a eu d'abondantes communications concernant l'organisation du réseau structurant, des travaux qui vont y être menés. Probablement que les travaux, eux, ne sont pas nécessairement d'actualité, mais en tout cas, le débat à propos des travaux l'est et une question a surgi concernant plus particulièrement l'E42 et le gabarit de la dorsale wallonne.

En effet, une partie de ce tronçon, extrêmement important puisqu'innervant une bonne partie de la Wallonie est aujourd'hui à trois bandes de circulation. Ce n'est pas le cas de certains segments de ces tronçons, notamment, Andenne-Daussoulx. Cette situation crée un certain nombre de difficultés, nous le savons. Dès lors, au moment d'effectuer des travaux, il est extrêmement opportun, pour le Gouvernement, de s'interroger comme la SOFICO qui vient de le faire d'ailleurs, me semble-t-il, à propos de l'opportunité ou non de porter le gabarit de cette artère extrêmement vitale pour la Région wallonne, à trois bandes de circulation.

Si je me permets de vous interroger, Monsieur le Ministre, c'est parce qu'il semble, qu'à cet égard, il n'y ait pas de consensus. J'emploie le conditionnel. Il y a tant de dossiers où il n'y a pas de consensus, que pour celui-ci, je souhaite employer le conditionnel. Il n'y a pas de consensus au sein du Gouvernement wallon concernant la possibilité effectivement de porter cette artère à trois bandes de circulation. Il serait, vous en conviendrez, inopportun d'entamer des travaux de rénovation, de réfection et puis, ultérieurement, de débattre ou non, de l'élargissement de la voirie. C'est la raison pour laquelle je souhaitais saisir

l'opportunité de votre présence en cette enceinte parlementaire pour vous poser directement la question.

M. le Ministre Henry a-t-il été consulté ? Est-il d'accord sur le fait de porter à trois bandes de circulation cette autoroute ? Cette question a-t-elle été abordée au Gouvernement wallon ? Sinon avez-vous l'intention de l'inscrire à l'ordre du jour du Gouvernement wallon ? À travers M. Collignon, je souhaite pouvoir ainsi offrir aux usagers, extrêmement nombreux de cette voirie, une réponse immédiate.

Mme la Présidente. – Puis-je demander à nos collègues de rejoindre leur banc pour pouvoir profiter, dans les meilleures conditions, de cet échange intéressant sur le réseau autoroutier wallon?

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente. Merci à M. Borsus également pour cette question effectivement d'une actualité brûlante. Elle est importante pour l'avenir de la Wallonie puisqu'on parle de la dorsale wallonne, de la mobilité, de l'attractivité aussi de la Région wallonne. Je ne peux qu'appuyer une partie de vos propos.

Je suis assez étonné lorsque vous dites : « je profite de votre présence pour savoir quelles sont les intentions de M. le Ministre Henry ». C'est assez compliqué, reconnaissons-le, si je reprends exactement les propos que vous venez de tenir. Mais bon, puisque lui n'est pas là, en plus, il vient de nous quitter, c'est une formule … *(Réactions de plusieurs membres.)* …on ne va pas vous quitter sans vous annoncer que le Gouvernement wallon, collégialement, avec beaucoup de bonheur, beaucoup de solidarité, a décidé effectivement du plan des 500 millions d'euros au niveau de la SOFICO à la condition qu'on obtienne le prêt. Tout est en ordre au niveau du dossier. Il reste l'approbation de la BEI. Tout est en ordre sur le plan juridique, sur le plan technique, sur le plan des exigences de la Banque européenne d'investissement. Concernant des bandes supplémentaires, la décision du Gouvernement wallon est très claire, elle doit tenir compte d'éléments de sécurité. C'est ce qui a été retenu par le Gouvernement wallon au travers des investissements, que ce soit pour la dorsale wallonne ou pour d'autres autoroutes ou routes régionales importantes du réseau structurant dans notre Région, des bandes supplémentaires, qu'elles soient passées de deux à trois bandes, voire d'autres éléments, c'est chaque fois évidemment en fonction de ces critères de sécurité que la décision sera prise.

Je demande à chacun de faire preuve de réalisme, de pragmatisme par rapport à la réalité de ces trois bandes. C'est important à certains endroits, très clairement, ici au niveau de la dorsale entre Sambreville et Andenne essentiellement, puisque c'est de cela dont on parle, et de Saint-Georges pour être encore plus précis et aller encore plus loin. Il reste 54 kilomètres où il n'y a pas de tronçon à trois bandes. Cela crée certains inconvénients en matière de mobilité, mais aussi en termes de sécurité.

Je vous rassure sur un point. Les réhabilitations qui ont lieu pour l'instant, parce qu'il y a quand même toute une série de travaux qui sont en cours, en ce compris sur la dorsale wallonne, tiennent compte de cette éventualité-là pour préparer, le cas échéant, la mise à trois bandes. Je crois qu'elle sera nécessaire dans certains cas et surtout sur la dorsale wallonne. Cela me paraît être une priorité dans toute une série de zones pour essayer d'avoir l'attractivité la plus grande possible. C'est en fonction de ce critère pur et strict de sécurité et d'objectivité que les décisions seront prises. Les moyens sont maintenant dégagés.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR) – Merci, Monsieur le Ministre. Je soutiens l'approche qui est effectivement de décliner les choix imposés en fonction de critères, à la fois de nécessité, mais aussi de sécurité. À l'évidence, les experts semblent convenir que ces critères sont réunis, concernant les tronçons que nous évoquons à cette tribune et à l'évidence, il suffit de les parcourir de temps à autre ou régulièrement pour se rendre compte qu'il y a une nécessité.

Je reste quand même un peu perplexe parce que s'il semble que cette nécessité soit bien comprise, en tout cas, par la plupart des usagers et des experts, il me revient – mais j'interrogerai, comme vous m'y avez invité implicitement, le Ministre compétent en matière de délivrance de permis d'urbanisme – que cet accord n'ait pas mobilisé l'ensemble des décideurs dans ce dossier. Je plaide pour que le point puisse être formellement inscrit à l'ordre du jour du Gouvernement wallon, pour avoir une décision de principe et comme cela, on saura ce qu'il en est, dès l'instant où les cumuls Tecteo, les TEC seront réglés.

COMMUNICATION

Mme la Présidente. – Je vous informe qu'à la demande de M. Di Antonio et en accord avec M. le Ministre-Président, la question d'actualité sur « quelles actions la Région wallonne envisage-t-elle de développer au niveau international suite à l'attaque de la flottille d'aide à Gaza » a été retirée. Elle sera transformée en question orale.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES DONT L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À L'ACCORD CADRE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE SUR LA COOPÉRATION SANITAIRE TRANSFRONTALIÈRE, SIGNÉ À MOUSCRON LE 30 SEPTEMBRE 2005 (Doc. 178 (2009-2010) – N[os] 1 et 2)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, à l'Accord cadre entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Mouscron le 30 septembre 2005.

Je souhaite rappeler aux Membres que, conformément à l'article 50, alinéa 2 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, les Membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Tiberghien, Rapporteur.

M. Tiberghien, Rapporteur. – Madame la Présidente, j'insiste, comme je l'ai fait en Commission, pas seulement parce que cette convention a été signée à Mouscron, mais étant désigné rapporteur, je me dois de faire quand même un petit rapport de ce projet de décret. Merci, Madame Saudoyer.

La Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales s'est réunie ce 17 mai 2010 pour étudier et approuver, je vous le dis d'emblée, le projet de décret sur la coopération sanitaire transfrontalière.

M. le Ministre-Président nous a entretenus de la teneur de cet accord. Il s'agit donc d'autoriser la conclusion de conventions transfrontalières entre les établissements de santé ou de prévention qui souhaitent coopérer par-delà la frontière franco-belge. L'accord fixe un cadre juridique qui octroie une délégation de pouvoir aux acteurs locaux.

Cet accord s'applique à toute personne pouvant bénéficier des prestations de l'assurance maladie française ou belge et résidant ou séjournant dans la zone visée qui, en Wallonie, ne comprend pas moins de dix arrondissements frontaliers s'étendant de Mouscron à Arlon. En France, ce sont les régions de Champagne-Ardenne, de Lorraine, du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie qui sont concernées.

Les plus-values de l'accord sont importantes, puisqu'il permettra non seulement d'assurer un meilleur accès à des soins de qualité et de garantir leur continuité, mais il facilitera en outre l'utilisation ou le partage des moyens humains et matériels, ainsi que la mutualisation des connaissances et des pratiques.

Finalement, les grands gagnants seront les patients eux-mêmes qui sont restés au centre des préoccupations de cet accord. Ils pourront en effet recevoir des soins hospitaliers sur tout le territoire couvert sans avoir à recourir à une autorisation préalable, dès lors que ces soins rentrent dans le champ d'application d'une convention spécifique. Cette disposition permet, dès lors, de dépasser l'habituelle jurisprudence européenne qui dispose que seuls les soins ambulatoires peuvent être fournis sans cette autorisation.

Le système de prise en charge est, quant à lui, globalement inchangé puisqu'il applique des règlements européens relatifs à la coordination des régimes de Sécurité sociale. Le remboursement des prestations s'effectue sur la base des tarifs de l'État sur le territoire duquel les soins sont prodigués. Il faut souligner une autre avancée de l'accord puisqu'il permet, lorsque la situation le justifie, de prévoir une tarification spécifique d'actes et de soins.

Notons encore que l'impact financier pour la Région wallonne est nul, puisqu'aucune charge ne lui sera imputée et qu'enfin, elle sera associée à la Commission de suivi.

Dans ces conditions et pour toutes ces raisons, l'avant-projet de décret a été adopté à l'unanimité par notre Commission.

À titre personnel, le seul commentaire que j'en ferai, c'est que je ne peux que vous inviter à en faire autant.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, je crois qu'aujourd'hui, nous avançons d'un pas dans la collaboration hospitalière transfrontalière.

Il est vrai que l'accord cadre a été signé à Mouscron le 30 septembre 2005, mais cela fait plus de dix ans que des hôpitaux transfrontaliers, qu'ils soient situés dans le Luxembourg, dans le Namurois, en Hainaut et dans la région de Liège rencontrent la volonté des acteurs de terrain de répondre parfois à toute une série de difficultés. L'Europe avance parfois malgré certains accords cadre qu'il faut souligner.

Les difficultés existent face à la pénurie de médecins que l'on a bien du mal à trouver dans certaines structures hospitalières. Cet accord cadre met du baume au cœur des institutions que sont les petits hôpitaux dans la mesure où il y a là toute une série de planifications communes. À Chimay, il y a pas mal de médecins que l'on partage et c'est un bien évidemment, à la fois pour l'honneur de la France et un bien pour le sud du Hainaut.

Ce décret a quand même pas mal d'implications, et va au-delà d'un partage des charges médicales puisque les patients sont d'autant mieux pris en charge que cet accord cadre permet, bien entendu, de passer d'un hôpital à l'autre, de part et d'autre de la frontière.

J'insiste aussi sur le fait que cet accord cadre transfrontalier entre dans toute une autre série de « gommages » de frontières qu'il faut signaler, que ce soit en termes d'échanges de personnel infirmier, en termes de formations qui sont communes, en termes aussi de complémentarité dans des services des hôpitaux de part et d'autre de la frontière.

Je n'aurais vraiment pas voulu ne pas intervenir dans le cadre de cette décision que nous allons prendre aujourd'hui et qui est quand même, pour chacun d'entre nous – surtout quand nous habitons dans des endroits moins favorisés de par le nombre de la population – quelque chose de très important.

Je tiens à souligner aussi, pour terminer, le travail de l'OFBS, l'Observatoire franco-belge de la Santé, qui tout au long de notre frontière veille à ce qu'il y ait des informations et qu'il y ait un travail sur des décrets, sur des lois qui nous permettent aussi d'avancer.

Être bien soigné partout, c'est sans doute la volonté de chacun des parlementaires de cette assemblée.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres parlementaires qui souhaitent la parole dans la discussion générale ?

Monsieur le Ministre-Président, souhaitez-vous vous exprimer sur ce projet de décret ?

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Présidente, je pense que le rapport a été bien fait et que la discussion longue qui a eu lieu en commission a pu éclairer les membres de la Commission. Ils ont, dans le peu de mots échangés ici, retenu la quintessence de nos débats.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, à l'Accord Cadre entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Mouscron le 30 septembre 2005.

« Article premier

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci.

– Adopté. ».

« Art. 2

L'Accord cadre entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Mouscron le 30 septembre 2005, sortira son plein et entier effet.

– Adopté. ».

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE TOUTES LES PERSONNES CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES, ADOPTÉE À NEW YORK LE 20 DÉCEMBRE 2006 (Doc. 179 (2009-2010) – N[os] 1 et 2)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée à New York le 20 décembre 2006.

Je souhaite rappeler aux Membres que conformément à l'article 50, aliéna 2 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, les Membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent pas participer aux votes sur des matières communautaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Je constate que Mme Zrihen, Rapporteuse, n'est pas présente. J'en conclus qu'elle se réfère à son Rapport écrit.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole dans la discussion générale sur ce projet de décret ?

Monsieur le Ministre-Président, souhaitez-vous prendre la parole sur ce texte ?

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Non, Madame la Présidente, je pense que ce qui a été dit en Commission sur ce thème est largement suffisant.

Mme la Présidente. – Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée à New York le 20 décembre 2006.

« Article premier

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci.

– Adopté. ».

« Art. 2

La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée à New York le 20 décembre 2006, sortira son plein et entier effet.

– Adopté. ».

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION EXIGEANT LA RÉALISATION D'UN AUDIT COMPLET DES FINANCES PUBLIQUES WALLONNES, DÉPOSÉE PAR MM. BORSUS ET CONSORTS (Doc. 70 (SE 2009) – N^{os} 1 et 2)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution exigeant la réalisation d'un audit complet des finances publiques wallonnes, déposée par MM. Borsus et Consorts.

Cette proposition a fait l'objet d'un rejet en Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, mais son auteur a demandé qu'elle soit présentée à la séance plénière.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Noiret, Rapporteur.

M. Noiret, Rapporteur. – Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, en préambule de ce rapport, je souhaite préciser que cette proposition, le débat et le vote qui ont suivi, se sont déroulés dans la continuité d'un exposé qui a été fait le 13 mai par M. le Ministre et d'un débat en commission le 17 mai, sur la dette régionale wallonne.

Un rapport à ce propos est également disponible. Vous pouvez en prendre évidemment connaissance sans aucune difficulté.

M. Crucke a exposé la proposition qui revient en débat aujourd'hui. M. de Lamotte a réagi suite à l'exposé de M. Crucke. Il n'y a pas eu d'autres prises de parole dans le cadre de ce débat. Pour le contenu des arguments et motivations exposés par chacun, je vous renvoie au Rapport écrit. Je vous rassure, il n'est pas très long.

Le vote en Commission a conclu ce débat par trois voix pour et sept voix contre.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Noiret, pour ce rapport.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, ne dit-on pas « *que les plus belles causes sont les plus désespérées* » et quand un vote en Commission est intervenu de manière aussi imposée par le Ministre du Budget, on sent bien qu'il sera difficile de corriger l'Assemblée, ou en tout cas, de lui faire comprendre qu'un autre vote peut intervenir, nonobstant les réprobations du Ministre du Budget.

Je remercie le Rapporteur pour son propos qui a été extrêmement bref, mais tout à fait juste, puisque le débat a eu lieu lors de la présentation que M. le Ministre nous avait fait *in extenso* et surtout la présentation extrêmement intéressante de son collaborateur. Il a découvert qu'on avait beaucoup de chances au sein de ce Ministère d'avoir de bons collaborateurs et je dois reconnaître que l'exposé qui vient du collaborateur était en soi technique et intéressant. Il me reste une seule question, c'est de savoir si le processus, tel que vous l'appliquez, a été approuvé par le Gouvernement. Même s'il est performant, je ne le conteste pas, il induit un certain nombre de risques qu'il vaut mieux avoir à couvrir quand il est encore temps, que de se dire après coup, « je l'avais dit, mais ils ne m'ont pas écouté ». *(Réaction de M. le Ministre Antoine.)*

Quelle est l'utilité d'avoir un audit sur les finances publiques ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Aucune.

M. Crucke (MR). – Selon les propos du Ministre des Finances et du Budget, il n'y a aucune utilité à faire cet audit. Selon un des membres de la majorité, je parle de partenaires Écolo, jusqu'en juin 2009, cela semblait plus qu'utile. La proposition que nous avons prise est quasiment une proposition qui reprenait ce qui avait été dit par un des partenaires de la majorité.

– Mme Pécriaux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous donner au moins dix raisons pour lesquelles il faut qu'il y ait un audit sur les finances publiques de la Région wallonne.

Et la première, Monsieur le Ministre, c'est pour vous permettre de respecter votre parole. Pour l'instant, on parle beaucoup du respect en termes de campagne. Il faut respecter ce qui a été déclaré dans la Déclaration de politique régionale. Si vous ne faisiez que cela, il n'y aurait pas de problème.

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pendant les transformations budgétaires, je reste ouvert !

M. Crucke (MR). – Il me semble bien que vos comptes restent ouverts aussi, c'est un deuxième argument qu'on pourrait vous citer.

Depuis 2005, les comptes de la Région wallonne sont à ce point ouverts que la Cour des comptes ne les a pas. Chers Collègues, on peut se moquer ici de tout, on peut se moquer du budget …

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non.

M. Crucke (MR). – …mais, peut-être pas encore de la Cour des comptes.

La Cour des comptes, depuis 2005, ne reçoit pas vos comptes. Je me demande comment nous pouvons les vérifier. On a externalisé ce contrôle. Il n'est pas propre à la Région wallonne, mais depuis 2005, on a un Gouvernement qui réussit à ne pas respecter ce contrôle externe. La première raison, c'est le respect de votre DPR qui dit clairement qu'il y aura transparence, lisibilité et respect du Parlement. On a tout, sauf cela.

Je m'adresse aux amis Écolo qui sont là et je voudrais leur rappeler le devoir de mémoire. Il faut vous souvenir de « la calculette Daerden », je sais bien qu'un an passe vite, mais vous vous en souvenez ! *(Propos non audibles de M. Cheron.)*

Monsieur Cheron, votre président de parti a déclaré dans « *Le Soir* » qu'il était prêt à passer une semaine pour analyser les comptes, les budgets. Ici, avoir un rapport qui s'appelle un audit, ce ne serait pas intéressant. De plus, il vante le travail fait en Région wallonne. À l'époque, on reprochait à M. Daerden d'avoir caché une calculette qui permettait de comprendre les comptes.

– Mme Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.

Dois-je vous rappeler, chers Collègues Écolo, le « mic-mac budgétaire » que nous avons connu dernièrement où en pleine séance de Commission, on corrigeait les budgets et où les justificatifs étaient, à ce point insuffisants qu'il a fallu les renvoyer à la commission.

Une autre raison pour laquelle je plaide pour un audit, ce sont les cavaliers budgétaires. Je suis certain que tout comme les différentes allocations et transferts, ce sont des choses que peu d'entre vous regardent. Ce sont des bottins qui arrivent généralement sur vos bancs et on ne fait qu'une seule chose, c'est de les laisser sur les bancs. En tout cas, pour ceux qui sont prudents, ils réutilisent la page qui est au verso de manière à ne pas trop gaspiller.

Si vous faites la comparaison entre tout ce qui se passait auparavant et maintenant, vous verriez des inégalités substantielles.

On se demande si on a affaire à la même pratique. On ne compte plus les cavaliers budgétaires et les allocations de réallocation et de transfert.

La Cour des comptes vous reprend aussi systématiquement à ce niveau-là, Monsieur le Ministre, mais on n'en a cure lorsqu'on a une majorité. Je vois que cela n'intéresse pas les Écolos aujourd'hui, mais quand on sait qu'on est en tort, on attend que cela passe et on espère que cela ira mieux demain.

La multitude des OIP, mais oui puisque nous vous demandons l'audit, pas seulement, Monsieur le Ministre, sur les comptes régionaux …

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mais Monsieur Crucke, votre famille politique en a créé.

M. Crucke (MR). – C'est fort possible.

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ah, c'est fort possible !

M. Crucke (MR). – Quel est le problème ? Je vous parle de la multitude.

Votre difficulté, Monsieur le Ministre, c'est que vous n'êtes pas capable d'écouter quelqu'un jusqu'au bout et dès que vous entendez un petit mot dans lequel vous pensez : « *Aie, on va me reprocher d'en faire de trop* » …

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Crucke, ce n'est pas un petit mot avec vous, c'est un florilège. Quarante-cinq questions en commission de votre part.

M. Crucke (MR). – Quel est le problème ?

Vous allez reprocher à un parlementaire de surveiller ce que vous faites ? Mais on n'en fera jamais assez avec vous. Il est plus que temps qu'on vous surveille. Il est plus que temps que la majorité vous surveille aussi, mais

cela, malheureusement, elle n'ose peut-être pas le faire, c'est une de vos qualités. *(Rire de M. le Ministre Antoine et réactions de plusieurs membres.)*

M. Crucke (MR). – Monsieur Cheron, je vous connais un peu pour savoir ce que votre silence veut dire, à savoir que ce qui se passe ici, vous feriez beaucoup mieux d'y regarder.

M. Cheron (Écolo). – Je n'apprécie pas …

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Cheron est un ami vigilant. Mais continuez le texte de M. Borsus.

M. Crucke (MR). – Je rappelle à M. Cheron et aux amis Écolo, la multitude d'OIP parastataux que nous possédons.

Je pense que l'IWEPS n'est pas reconnu comme étant un collaborateur principal de l'opposition. L'IWEPS a calculé 88 OIP. Quatre-vingt-huit organismes dans lesquels les compétences de la Région que vous devez contrôler, ont été transférés ailleurs. Cela vous semble hirsute de demander qu'il y ait un audit sur l'ensemble des finances régionales et des OIP. Cela vous semble invraisemblable, inintéressant, inexplicable, injustifiable.

Je suis persuadé qu'au fond de vous-même, vous êtes d'accord avec ce principe, mais la tactique du Ministre du Budget, c'est de dire : « *ne le faisons pas, cela ira mieux* ».

Sixième argument … *(Réaction de M. le Ministre Antoine.)*

Je vous assure une seule chose, je ne suis pas cdH et je ne le serai jamais. *(Applaudissements et brouhaha.)*

Que Dieu m'en garde !

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Les fédéralistes n'en veulent pas.

M. Crucke (MR). – Et là, vous me rassurez !

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ce n'est pas une brasserie comme au MR : le FDF, le MCC, Fournaux, la Renaissance, les orthodoxes.

M. Crucke (MR). – C'est vrai, chez vous, on n'est qu'à 10 %. On se connaît encore un peu.

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Cela correspond à votre part dans les sondages.

Mme la Présidente. – Monsieur Crucke, peut-on revenir sur le fond de votre intervention, parce que je pense qu'on dévie petit à petit?

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Cela manque de fond.

M. Crucke (MR). – Si je ne peux même plus répondre à M. le Ministre …

Mme la Présidente. – Monsieur Crucke, vous en étiez à votre sixième argument.

M. Antoine, Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Un seul être nous manque, tout est dépourvu.

M. Crucke (MR). – C'est le monde à l'envers.

Mme la Présidente. – Monsieur Crucke, vous en étiez à votre sixième argument, poursuivez et je demande l'attention de l'Assemblée.

M. Crucke (MR). – Si je ne peux même plus répondre à M. le Ministre, c'est le monde à l'envers, le Ministre ne répond jamais à rien, il faut bien qu'on lui réponde quand il pose une question.

La sixième argumentation porte sur la situation politique financière actuelle, celle des perturbations qui ont justifié votre nouvelle technique et celle des inquiétudes européennes que vous connaissez aussi. Monsieur le Ministre, quelle est votre tactique ? Elle est très simple, une fois encore, votre tactique est de ne pas parler, de ne rien dire, car si l'Europe y regarde de plus près, elle nous tapera sur les doigts et on se sentira plus mal. C'est donc ce qu'on appelle la loi du silence, cela existe dans certains milieux, vous avez raison.

L'autre proposition, c'est la transparence. C'est de vous dire peu importe le nombre d'OIP, peu importe le nombre de comptes qui ne sont pas toujours facile à pouvoir expliquer. Donnez-nous les comptes, ouvrez vos livres, soyez transparent et au plus vous serez transparent, au plus vous serez crédible.

Un de vos collègues appelait cela « carte sur table ». *(Réaction de M. le Ministre Antoine.)* Je ne suis pas M. Procureur, je suis simplement là comme petit membre de l'opposition qui essaie de vous rappeler un certain nombre de vérités que vous avez déjà oubliées. C'est pour cette raison que vous deviendrez peut-être plus fort, le jour où vous serez crédible, c'est-à-dire, le jour où vous serez transparent. Or, pour l'instant, vous ne l'êtes pas, nonobstant vos engagements.

Septième argument, Monsieur le Ministre, la clarté dans les engagements financiers qui ont été pris. Le Gouvernement a pris un certain nombre d'engagements : le plan anti-crise, d'un montant de 1,5 milliard d'euros, le plan Marshall 2.Vert, même si on a appris hier qu'il ne

s'agissait que de 10 %, alors qu'au départ, on nous parlait de 2,7 milliards d'euros. Quand on voit, Monsieur le Ministre, les moyens budgétaires qui ont été pour l'instant alloués, on en est loin. Peut-on faire la clarté sur ces chiffres ? Ou bien, là aussi faut-il dire qu'on annonce et puis on voit et quand on ne voit pas, on oublie d'avoir annoncé ?

Le huitième argument, et nous en avons parlé en commission, concerne la dette garantie. Je vais être très bref. Que veut dire cette dette garantie ? Qu'on ne paiera que si jamais il y a une défaillance du créancier. Elle a simplement explosé. On est passé du simple au double : 5 milliards d'euros. En quelques mois, sous l'effet d'un Gouvernement, cela a été doublé et on vous dit toujours : « il ne faut pas vous en faire, on ne paiera jamais pour les créanciers, tout le monde sait cela ». Tout le monde sait que lorsqu'on garantit une dette, on ne paiera jamais pour le créancier, c'est tellement connu que les tribunaux n'ont jamais dû arbitrer un cas de ce genre-là, cela n'existe pas ! Tout le monde sait très bien que lorsqu'on donne sa garantie, c'est parce que justement le créancier est à ce point crédible qu'il n'aura jamais de problème ! Pouvez-vous aujourd'hui nous dire qu'en ce qui concerne le crédit social, vous garantissez le tout ? Le silence une fois de plus est extrêmement révélateur.

Le neuvième argument est une première dans les annales de la Région wallonne, c'est l'état inquiétant de la trésorerie régionale. On est, – et il est vrai que les circonstances économiques et financières y sont pour quelque chose –, à 1,5 milliard d'euros de déficit, c'est une primeur, car on n'a pas réussi à compenser ce déficit par la trésorerie des OIP.

La dixième raison, Monsieur le Ministre, concerne les engagements à long terme qui lient la Région wallonne par le financement alternatif. Alors là, on a réussi à avoir une fois de plus deux modèles très différents. On avait jusqu'en juin 2009, un modèle qui s'appelait le « *modèle Daerden* ». On a depuis lors le « *modèle Antoine* », quelle est la différence ?

Avec M. le Ministre Daerden, on connaissait le chiffre, certes avec un an de retard, puisqu'il l'a fixé à juin 2008, mais on connaissait le chiffre du financement alternatif, le montant était de 4,7 milliards. On connaissait également le remboursement de la charge annuelle qui représentait un montant de 300 millions sur le budget. Et on avait en plus un tableau récapitulatif … *(Réaction de M. le Ministre Antoine.)* … si vous me suivez, vous le direz, parce qu'il a peut-être beaucoup de défauts, mais quand il a fait quelque chose de bien, il faut au moins oser lui reconnaître cela et nous avions chez M. Daerden un tableau qui récapitulait « l'ensemble des financements alternatifs ».

Cela ne veut pas dire qu'il ne devait pas y avoir de financements, cela veut dire simplement, qu'on avait une transparence qui permettait au Parlement d'en débattre et là, on peut diverger. Faut-il – ou pas – le faire ?

Dans le module « Antoine », il n'y a rien de tout cela. Pas le moindre montant, ni le montant global, ni la charge annuelle sur le budget. Encore moins de tableaux. Rien ! Et pourtant, il y a eu le plan Marshall, le dragage, le plan Marshall 2.Vert, il y a eu une série de décisions prises par le Gouvernement dans lesquelles, en notification, on parlait systématiquement de financement alternatif.

Mais que dit votre DPR ? La DPR réaffirme le rôle central du Parlement. Le Parlement wallon et, partant, celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, doivent renforcer leur rôle comme institutions centrales de toute démocratie.

Pour ce faire, le Gouvernement entend mettre en œuvre, la publication des informations relatives aux financements alternatifs et à la dette garantie dans les exposés généraux des budgets. Ne cherchez pas pour le financement alternatif, vous ne trouverez rien et c'était pourtant dans la DPR.

J'ai malgré tout appris quelque chose en commission. Quand on parlait de financements alternatifs, de toute façon on ne le faisait pas, cela s'appelait simplement, les effets d'annonce. C'est qu'on multiplie les conférences de presse et au plus on se rapproche de l'échéance électorale au plus il y en a. Mais de toute façon, on ne le fera quand même pas. On ne dépensera pas, donc il ne faut pas avoir peur, il n'y aura pas une dette cachée supplémentaire.

J'ai toujours appris que pour fonctionner dans la transparence, ce n'était pas comme cela qu'on fonctionnait, c'était simplement en osant dire ce qu'on fait ou ce qu'on ne fait pas, en justifiant ce qu'on fait et en justifiant pourquoi on ne le fait pas.

Pour en terminer, je n'ai pas parlé des retards de paiement qui sont en train de s'accumuler au sein de la Région wallonne. Je ne vous ai pas parlé du FADES, que vous n'avez pas pu expliquer non plus en Commission. Je ne vous dis pas, ce que vous devriez faire et que vous ne faites pas. Vous devez être, vis-à-vis du Parlement le plus transparent et le plus correct possible. Je sais que ce financement alternatif vous chatouille, surtout quand on parle du professeur Deschamps. J'ai donc bien évité de parler du professeur Deschamps, parce que si on croît ce qu'il dit, si on prend ses calculs en compte – et pourquoi ses calculs seraient-ils plus faux que les vôtres, alors que vous ne dites rien – et si on cumule le financement alternatif avec le financement qui est le vôtre, aujourd'hui, la Région wallonne est surendettée.

Aujourd'hui, vous avez une dette qui est plus importante que votre budget annuel. Cela évidemment ne vous fait pas plaisir, je peux le comprendre, je peux accepter qu'à des moments difficiles, il faut savoir s'endetter. Je ne peux pas accepter qu'un Ministre du Budget refuse d'ouvrir ses comptes.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – Monsieur de Lamotte s'est inscrit à la discussion générale et ensuite, M. Disabato.

La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, je pense que M. Crucke a essayé de nous démontrer ici à la tribune l'indémontrable. Je pense que la participation de la Commission du Budget et le débat que nous avons eu, Monsieur Crucke, reconnaissez-le, était intéressant, complet, détaillé et s'argumentant sur un exposé circonstancié du Ministre sur la problématique des finances wallonnes et de la dette. Cet exposé était détaillé parce qu'il l'était aussi avec la participation active d'un membre de l'administration des Finances qui a expliqué tout ce que vous souhaitiez en long et en large.

Je voudrais, contrairement à ce que laissent penser les signataires de la proposition de résolution, dire qu'il y a bien une procédure précise et rigoureuse établie par notre Parlement et par le Gouvernement faisant examiner les budgets et les finances de la Région par toute une série d'intervenants. Les choses ne sont pas nouvelles puisque dans le passé, la règle était toujours la même : administration, divers organismes consultatifs, Inspection des Finances, Cour des comptes, Conseil supérieur des Finances, Ministère du Budget, Gouvernement, Institut des Comptes nationaux, contrôle parlementaire, *a priori*, *a posteriori,* lors des débats budgétaires notamment et lors de deux débats budgétaires au minimum par année – pour le budget et pour l'ajustement –, quelles seraient donc la valeur ajoutée et la pertinence d'un audit externe ?

D'autant plus que chacun des parlementaires peut se référer aux outils qui sont donnés par le Parlement, comme le rapport de la Cour des comptes ou de toutes les administrations que j'ai évoquées.

En quoi une société de consultance extérieure pourrait-elle nous apporter un plus et serait-elle à même d'analyser, plus avant, plus correctement et plus finement les finances wallonnes que les autres organes publics habituels ? Je pense que poser la question, Monsieur Crucke, c'est y répondre. Nous avons eu l'occasion, en Commission, de découvrir tous les tours et détours du budget wallon et de la procédure.

Par ailleurs, admettons aussi que, lorsque l'on dépose une proposition et que l'on demande de la financer, il faut dire la manière dont on le fait. Je regrette que dans ce cadre, il n'ait pas été évoqué la manière dont pourrait être payée cette procédure de consultance extérieure.

De plus, eu égard à l'actualité récente – reprenons la crise budgétaire grecque, la spéculation sur les marchés de l'euro et sur la notation de crédit de certains États, la crise politique en Belgique et la fébrilité des marchés –, est-il bien opportun de se lancer, aujourd'hui, dans une longue polémique partisane sur nos finances publiques au risque d'inquiéter inutilement les marchés internationaux ?

Là encore, la réponse me semble évidente. Je pense que tous les outils qui sont mis à disposition du Parlement suffissent pleinement à répondre aux questions que nous nous posons. C'est ce que nous avons estimé, en groupe, au niveau du vote de votre proposition, Monsieur Crucke. Elle a été examinée en long et en large et rappelons que c'est une première car M. le Ministre est venu nous expliquer les tenants et les aboutissants de toute cette démarche. Nombre d'informations précises et détaillées ont été expliquées.

L'examen précis par le Parlement de la situation financière de la Région et le contrôle de l'action gouvernementale se fera, comme chaque fois, de la manière la plus précise et sérieuse qui soit lors des débats budgétaires.

À nous d'assumer, Monsieur le Ministre, pleinement cette tâche et cette responsabilité. C'est ce qui nous semblait important, c'est pourquoi nous n'adopterons pas, comme nous l'avons fait en Commission, la proposition de résolution telle qu'évoquée aujourd'hui, en séance plénière.

Je vous remercie d'acter cette prise de position.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Madame la Présidente, tout d'abord, en introduction je voudrais revenir sur le fait – et c'est cela à mon sens le plus important – que la situation économique et budgétaire est une des situations les plus graves que l'on ait connues depuis 1929, amenant la compression des recettes de quelque 880 millions d'euros sur deux exercices, dont 455 millions uniquement sur l'exercice 2010.

Le Gouvernement a fait un lourd travail en définissant des trajectoires budgétaires précises et en réalisant des efforts budgétaires énormes pour diminuer ces charges. On peut citer :

– la diminution de 4 % de la dotation de la fonction publique;

– le gel de l'indexation des OIP, certaines mesures n'ont malheureusement pas été reconduites;

– et éventuellement – puisque c'est une ritournelle sur laquelle le groupe d'opposition revient systématiquement – la taxe redevance qui est repoussée. On n'empêche pas que cette taxe soit supprimée, mais en tout cas, elle sera repoussée en 2013.

Concernant la question de la transparence, je rassure M. Crucke, mon groupe n'a pas changé d'avis par rapport à la législature précédente. La transparence est nécessaire. Elle est d'ailleurs inscrite – et vous l'avez vous-même relevé en Commission – dans la Déclaration de politique régionale. Je cite : « *Le Gouvernement publiera des informations relatives aux financements alternatifs et à la dette garantie dans les exposés généraux des budgets* ».

Pour la dette garantie, M. le Ministre l'a fait la dernière fois dans un long exposé. Pour le reste, je pense que dans les budgets, la prochaine fois, nous pourrons voir plus clair et que M. le Ministre pourra faire toute la transparence sur les financements alternatifs.

Je vous renvoie au prochain débat budgétaire où la Déclaration de politique régionale devra être respectée. On ne peut pas accuser M. le Ministre de ne pas faire la transparence. Vous l'avez vous-même salué sur la question des APE. Pour la première fois, nous sommes venus avec une transparence totale sur les APE. Je pense que vous l'avez remercié.

J'y vois là un élément qui est assez positif et je réaffirme notre volonté de transparence, elle est bien là, elle est précise, elle est nette. En tout cas, M. Ministre restera dans le cadre de la Déclaration de politique régionale et communautaire où ces financements alternatifs devront être clairement indiqués la prochaine fois. Il me semblait important de revenir à cela.

Je conclurai par une maxime, qui est : « *Rien ne sert de courir, il vaut mieux partir à point* ». Et ce Gouvernement, en tout cas, a fait la preuve que, pour la première fois, la plus grande transparence était de mise par rapport à une série de sujets. C'est encore le cas ici, par rapport à la dette.

(Applaudissements sur les bancs d'Écolo.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je n'ai pas vu dans la DPR, que cela ne valait que pour la deuxième année de la législature. J'entends bien que « Rien ne sert de courir, il faut partir à point », mais j'ai toujours entendu aussi que « Un tien vaut mieux que deux tu l'auras ».

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, très chers Collègues, je voudrais remercier celles et ceux qui ont pris part, de manière très efficace avec des positions contrastées entre l'opposition et la majorité, à deux longues après-midi consacrées à la gestion de la dette.

Je me plais à le souligner parce que, pour fréquenter cette Assemblée depuis maintenant plus de vingt ans, je ne me rappelle pas que l'on ait consacré autant de temps et avec une telle intensité, un tel volume d'informations mis à la disposition des parlementaires. Et je le dis sous l'œil vigilant de ma Présidente de Commission, elle peut vous le confirmer, Monsieur Crucke, c'est d'initiative que je me suis mis à la disposition des parlementaires pour assurer la plus grande transparence, présentant la constitution de la dette directe, de la dette indirecte, de la dette garantie. Ce qui constitue pour ces trois dettes ... *(Brouhaha.)*

Mme la Présidente. – Chers Collègues c'est difficile d'entendre Monsieur le Ministre dans ces conditions. Puis-je vous demander de poursuivre vos conversations à l'extérieur ou bien d'écouter Monsieur le Ministre à l'intérieur ? Merci.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ce qui constitue les seules dettes connues dans notre Région.

Exceptée la dette directe et indirecte, qui du reste fait souvent l'objet de transferts de compétences entre la Communauté et la Région, auquel vous avez pris part Monsieur Crucke.

J'aurais aimé, si vous voulez vous lancer dans un rôle de procureur, que votre réquisitoire soit fondé et qu'il y ait un minimum d'objectivité historique. Vous ne pouvez pas vous présenter devant nous en indiquant que vous ne connaissez rien du passé, que votre formation politique n'a jamais mis les mains dans la gestion des affaires publiques de la Région, ni dans les accords de solidarité entre Bruxelles, Communauté française et Région wallonne. J'aurais aimé, pour être franc avec vous, que nous partagions un minimum d'objectivité sur le passé. Une diatribe est toujours facile pour le futur, mais convenons au moins des fondements de la gestion budgétaire et financière de notre Région.

La dette de financement alternatif ne sied pas puisque la Région wallonne, je le répète devant vous à tue-tête, n'est pas souscripteur de l'emprunt. Je vous renvoie aux nombreuses conventions que les communes, intercommunales ou associations, provinces ont signées, ce sont elles qui portent la dette. Ce qui ne veut pas dire, Monsieur Crucke, qu'elles ne seront pas, le moment venu périmétrées. Je vous rappelle que votre Président de parti, Ministre des Finances, nous a demandé pour les pouvoirs locaux, la date du 1er janvier 2013. Ce qui veut dire que, si vous ne les trouvez pas ici, à la demande de votre Président de parti, vous pourrez les trouver ailleurs, avec un certain nombre de problèmes.

Je ne suis pas sûr, qu'étant Bourgmestre de Frasnes, de Tournai, de Waterloo, de Somme-Leuze, de Péruwelz, de Bastogne ou de Liège, je serai satisfait, à l'avenir, de l'application stricte des normes SEC 95. Le Ministre-Président en est témoin, lors d'une excellente réunion que nous avons eue avec le Président du Conseil, je me suis permis, comme Ministre du Budget, d'attirer l'attention du Premier européen sur la difficulté d'appliquer les normes SEC 95 à nos pouvoirs locaux.

Lorsque vous indiquez qu'il y a une dette cachée, elle n'est pas cachée, elle est comptabilisée au niveau des pouvoirs locaux. Je voulais le dire d'emblée, parce que vous pouvez essayer de jeter un brouillard, mais tôt

ou tard il se dissipe pour ceux qui veulent ouvrir les yeux sur la réalité.

Par ailleurs, je voudrais rassurer les Wallonnes et les Wallons, les spécialistes considèrent qu'une dette sous contrôle doit comporter trois quarts de taux fixe et un quart de taux flottant. Aujourd'hui, nous avons sécurisé notre dette et, si vous décidez de ne pas m'écouter, j'en prends bonne note pour l'avenir parce qu'il semblerait que mon collaborateur ait davantage grâce à vos yeux que le modeste serviteur que je suis, soit. Mais il n'empêche les chiffres sont les mêmes et ce n'est pas lui qui signe les documents, seul votre serviteur le fait. Notre taux fixe représente, aujourd'hui, pour l'ensemble de la dette, 86 % de la dette. Ce qui veut dire nous nous sommes sécurisés. Si d'aventure – ce que d'aucuns décrivent dans différentes observations – les taux devaient repartir à la hausse, nous serions sécurisés pour 86 % de la dette.

J'ajoute qu'avec une intelligence tout à fait pertinente, notre Collègue Paul Furlan a fait une proposition aux communes. Et nombreuses communes libérales, socialistes, cdH, Écolo, ou combinées entre ces quatre formules ont souscrit à la possibilité qui avait été offerte par M. Paul Furlan. Et le CRAC, d'alléger les annuités cette année, et peut-être même encore l'année prochaine, en repassant par une formule de structuration de cette dette à un court terme, pour revenir ensuite à un long terme.

Je connais des communes libérales qui bien inspirées, Monsieur Crucke, y ont adhéré. Je ne vais pas les citer, mais vous avez parmi vous des collègues parlementaires qui, en leur titre de Bourgmestre, ont participé à l'opération.

Je veux dire, par-là, qu'une dette n'est pas un élément figé, qu'elle doit imposer une gestion dynamique et rigoureuse et qu'il ne faut pas la consacrer un peu à l'instar de ce que nous pourrions croire d'une dette hypothécaire, que nous vivons pendant vingt ans au rythme des amortissements et des intérêts.

Il n'en va pas de même dans les pouvoirs publics, pour une raison élémentaire, c'est que le Fédéral, surtout, et dans une moindre mesure les Régions et Communautés n'amortissent pas leur dette. Ce sont des dettes qui se payent à terme échu, pour ne pas le dire en terme technique : des dettes *bullets*.

Ce sont donc, pratiquement, des dettes perpétuelles. Je voudrais le dire aussi à Monsieur Crucke, parce que, soit on veut être sérieux dans le débat budgétaire, soit profitant de la campagne électorale, on fait peur et on jette des anathèmes à la tête des uns et des autres, cela n'a strictement aucun intérêt. Mon intervention n'était pas inspirée de ce modèle-là en Commission, et cela n'était pas mon intention lorsque j'ai sollicité la Présidente de la Commission pour livrer la nature de tous les chiffres.

Nous avons une dette qui est aujourd'hui bien couverte : 86 %. Y a-t-il des éléments nouveaux par rapport à un M. Daerden ? La réponse est oui. Pas parce que j'aurai l'audace ou l'immodestie de me présenter à vous en disant que je fais mieux que lui. Je me présente à vous en indiquant que la situation a changé.

M. Daerden a eu l'avantage – et j'en ai bénéficié comme d'autres – d'avoir une période économique où les recettes égalaient les dépenses. Depuis lors Monsieur Crucke, ouvrez vos yeux, tendez l'oreille, l'ensemble des pouvoirs publics, sinon de l'Europe occidentale, bien davantage, connaissent une crise de leurs recettes, une crise des finances publiques consécutives à une crise privée qui a eu des conséquences sur les finances publiques et qui a entraîné un scepticisme à l'égard des gestionnaires publics. Ces crises ont entraîné des mesures d'austérité qui ne font que conforter la méfiance des consommateurs et des investisseurs, cela est la réalité !

Et la brutalité de cette perte de recette – je dis bien brutalité –, jamais dans l'histoire de la Wallonie, notre Gouvernement n'a été confronté à une perte, je vais l'associer à celle de la Communauté, de 1,265 milliard sur 16 milliards. Jamais ! Ce qui veut donc dire que nous nous sommes retrouvés dans l'obligation – à la différence de la période de M. Daerden – de couvrir nos besoins de financement car il fallait à la fois assurer l'existence des services de la Communauté et de la Région, prendre des mesures volontaires en matière d'économie et fixer un cap de retour à l'équilibre.

Le retour à l'équilibre 2015 : dépenses égale recettes, bien sûr que le Gouvernement l'a délibéré, puisque c'est votre demande. Mais pas simplement les Gouvernements de la Communauté et de la Région, l'ensemble des gouvernements de ce pays, sous la Présidence de M. Vanhengel et de M. Reynders : Conférence interministérielle des finances et ensuite Comité de concertation. On nous a demandé l'équilibre pour 2015 et l'Union européenne y a ajouté, eu égard à la structure de la dette de la maison Belgique, d'assurer un solde net à financer de 3 % du PIB en 2012. Les autres pays bénéficiant d'années de rabais puisqu'ils ne doivent y arriver qu'en 2013.

Nous nous sommes donc inscrits avec la plus parfaite des loyautés dans la demande du Fédéral. Et j'ajoute que nous avons fait mieux que ce que le Fédéral nous demandait. Nous avons eu de nombreuses discussions difficiles, d'autant plus difficiles que parfois elles opposent les personnes d'un même parti, les uns servant le Fédéral et les autres la Communauté et la Région. Il en va de même dans toutes les formations politiques. On nous avait proposé un 60/40 et on a finalement transigé, un 65/35 pour finalement aboutir – je vous renvoie au procès verbal de M. Vanhengel – à une clé encore plus volontariste dans le chef des Communautés et Régions. Qu'ont fait MM. Wathelet, Vanhengel et Reynders dans l'ordre de préséance ? Ils ont figé la trajectoire que nous avons tous votée en ces Parlements de la Région wallonne et de la Communauté française. Cette trajectoire est infiniment plus volontariste encore que celle qui

nous était proposée. Ce qui du reste soulage d'autant les efforts que le Fédéral devrait faire sur ses propres dépenses, sur la sécurité sociale, ou nous-mêmes sur les pouvoirs locaux.

Nous n'avons pas été négligents; nous avons été rigoureux. J'en veux pour preuve trois chiffres, Monsieur Crucke. Le Bureau du plan nous avait permis un dépassement de 1,350 milliard d'euros. Nous avons fait le choix dans la trajectoire de l'Olivier de 850 millions d'euros.

Malheureusement pour nous, au moment où M. Demotte prête serment comme Ministre-Président, quelques semaines après, par rapport aux négociateurs de l'Olivier, nous avions encore perdu des recettes régionales. Nous aurions pu dire : « *on adapte la trajectoire de l'Olivier à la réalité des recettes de la Wallonie. Désolé, ce ne sera pas 850 millions, ce sera 950 millions d'euros puisque nous avons une tolérance jusqu'au 1,350 milliard* ». Le Ministre-Président et l'ensemble des ministres se sont dit : *« nous devons, par crédibilité, par respect vis-à-vis des engagements que nous avons pris, devant le Parlement, nous coller aux 850 millions* ».

Et nous sommes venus devant vous, au mois de décembre, avec un budget qui respectait scrupuleusement la norme du solde net à financer de 850 millions d'euros. Mieux même, lorsque nous avons commencé nos travaux d'ajustement budgétaire – et je remercie le Ministre-Président parce que la discussion n'est jamais simple lorsque les moyens font défaut et que nous sommes tous d'une manière ou d'une autre en campagne électorale. Chacun essaye de valoriser son propre département. J'ai proposé au Ministre-Président, qui m'a appuyé, que l'on réserve sur les moyens d'ajustement budgétaire 100 millions à la réduction du déficit. Ce qui veut donc dire que, non seulement nous avions fait mieux que ce que le Fédéral souhaitait – autour des 845 millions d'euros –, mais nous l'avons diminué de 100 millions que nous aurions pu dépenser. Nous aurions pu pourvoir à des politiques et Dieu sait si dans votre groupe, à longueur de questions et d'interpellations, on nous propose des dépenses.

C'est légitime, je le comprends, mais nous avons résisté à la tentation de la dépense pour réduire nos déficits, parce que c'est le plus formidable *challenge* qui attend les pouvoirs publics aujourd'hui, celui de réduire nos déficits, celui de réconcilier nos recettes avec nos dépenses. Sans quoi, nous vivons au-dessus de nos moyens. Sans quoi, nous reportons la charge sur les générations futures. Sans quoi, nous ébranlons notre propre crédit et la confiance des prêteurs dans les deux institutions concernées. Sans quoi les instances internationales de notation dégraderaient notre notation.

Je vais donc le dire avec – non pas à l'opposition parce que nous savons bien quel sera le sort réservé à votre résolution – ferveur, celles et ceux qui occupent aujourd'hui – et ce n'est pas simple, Monsieur Crucke – le banc de la majorité, ne le font pas pour la majorité, ils le font pour toutes les Wallonnes et les Wallons. Nous sommes bien plus comptables devant eux que devant vous et nous avons fait le choix de la rigueur en ramenant le déficit à 750 millions.

Autre élément, j'ai bien conscience de la situation qui est la nôtre aujourd'hui, notamment de la menace qui plane sur Bruxelles. Avons-nous fait défaut par rapport à Bruxelles ? Nous avons sommé les budgets de la Communauté et de la Région. Pour organiser quoi ? Une véritable solidarité de la Région vers la Communauté française. Jamais l'effort de la Région à l'égard de la Communauté n'a été aussi fort ! C'est pour cela que l'enseignement, dont d'aucuns parmi vous voyaient déjà à des affres de l'économie, a été quasiment épargné, comme le domaine de la culture pour l'essentiel ou encore de l'éducation permanente et de la santé. Parce que les Wallons ont été solidaires de leurs propres prérogatives en matière de culture, d'éducation ou de santé. Et parce qu'ils l'ont été aussi, Monsieur Crucke, à l'égard de Bruxelles. Dois-je vous rappeler que nous avons versé 12,5 millions d'euros à la CoCoF ? Rien ne nous l'imposait, simplement la volonté d'une parfaite solidarité avec les Francophones de Bruxelles. Parce que nous ne voulions pas – et j'espère que vous serez solidaire avec nous – les exposer aux revendications particulièrement séparatistes d'un certain nombre de Flamands qui, pour demain, imaginent un Bruxelles bicommunautaire et non pas un Bruxelles avec une véritable Région.

Nous avons eu le courage de la transfusion pour éviter qu'il y ait, demain, un affrontement Francophones/Flamands autour de Bruxelles.

En outre, nous savons, depuis le Contrat d'Avenir – nous l'avons répété dans le plan Marshall et nous l'avons amélioré encore dans le plan Marshall 2.Vert – que nous devons tous, Wallonnes et Wallons, avec les Francophones, à travers les compétences de la Communauté, avec le Fédéral qui est tout aussi concerné de l'avenir de la Wallonie que nous le sommes, nous engager dans un développement économique de la Wallonie.

J'ai vu des chiffres, notamment de M. Borsus – et je comprends son rôle, il est parfois ingrat de titiller la majorité –, mais au fond qu'avez-vous dépensé dans le plan Marshall ? Vous avez pris connaissance des réponses du Ministre-Président. Elles me paraissaient totalement convaincantes, mais je vais y ajouter des chiffres. En termes de consommation, plan Marshall 1, nous sommes à 99,35 % des moyens d'action. Ce qui veut donc dire que la totalité du plan Marshall a été affectée, engagée et réservée.

Je lis : *« le plan Marshall 2.Vert va se financer sur le dos du plan Marshall 1 »,* c'est totalement faux ! C'est l'inverse puisque dans le plan Marshall 2.Vert, pour la simple continuation, en 2010, des mesures du plan Marshall 1, je les cite : emploi : on a continué tous

les APE dans la petite enfance en 2010; l'ASE, l'AST, le refinancement des outils économiques, nous ne nous sommes pas dit : *« le plan Marshall est terminé, il n'y a plus rien pour eux »*.

M. Borsus (MR). – Vous êtes incapable de payer aujourd'hui. Les gens, les entreprises attendent pendant des mois.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – La simple reconduction de ces mesures s'élève à 142 millions d'euros, en plus du plan Marshall 1.

Vous m'interrogez sur le plan Marshall 2.Vert. Pas de souci : 381 millions de moyens d'action et 231 millions de moyens de paiement sont prévus.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Ministre, il y a deux choses que vous devriez affiner. La première, c'est de ne pas confondre les masses budgétaires affectées avec ce qui est réellement produit sur le terrain en termes concrets. Cela, c'est facile : on dit qu'on a dépensé autant, donc c'est magnifique !

En outre, il ne faut pas confondre le fait que vous ayez décidé que tel point du plan Marshall a été exécuté parce qu'il a été décidé dans votre Gouvernement et que la somme est prête. Ce n'est pas pour autant que cela a produit des effets dans la vie concrète des entreprises. Il y a donc une vraie réflexion à mener. Vous appelleriez cela l'évaluation que je ne serai pas étonné.

Mme la Présidente. – Monsieur Kubla, je vous remercie pour cet apport et vous propose de laisser M. le Ministre continuer.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vais accéder à la demande de mon excellent Collègue, M. Kubla, pour lui dire qu'il ne m'a pas échappé, c'est l'ABC, qu'il y a fatalement une différence entre les moyens d'action et les moyens de paiement.

Pour le plan Marshall, en moyens d'action, nous sommes à une concrétisation de 99,35 % et en moyens de paiement, soit ce qui a réellement été décaissé de la trésorerie, à 79,64 %. Ceci s'explique par le fait qu'un certain nombre de justificatifs n'ont pas encore été rentrés. Nous en sommes donc, comme je vous le disais, pour le plan Marshall 2.Vert à 380 millions en moyens d'action et à 231 millions en moyens de paiement.

Par ailleurs, y a-t-il un effet induit « retard » dans la vie économique ? Évidemment. Nous sommes dans un cycle, c'est clair. Quel est celui qui pense que parce que le Parlement a voté un décret, le lendemain, les effets s'en font sentir immédiatement ? L'intérêt, Monsieur Kubla, est dans la persistance d'une politique.

Il faut donner un élément que nous partageons, et je vous ai rendu hommage, Monsieur Kubla, lors de l'anniversaire de l'aéroport de Liège. Si nous n'avions pas été, vous, M. Lebrun, moi-même et d'autres, persévérants dans la politique des aéroports, nous n'aurions pas aujourd'hui le bénéfice d'avoir créé 15.000 emplois. Ce sont les chiffres de la Banque nationale : 14.445 emplois créés dans les deux aéroports. Ce qui veut donc dire que lorsqu'on a de la persistance, un peu de patience quant aux fruits d'une politique menée, on en voit les résultats.

Au niveau du Forem, je prends les chiffres du 31 janvier 2010 et je les reporte au 30 avril 2010, nous avons constaté une diminution non négligeable de 18.000 chômeurs. Je ne vous parle pas ici d'emplois APE, PTP dans les communes. Il s'agit de demandeurs d'emploi qui se situent dans le secteur industriel, dans le secteur du service aux entreprises et dans le monde de la métallurgie. C'est là où nous avons retrouvé du travail, essentiellement pour les forces vives entre 25 et 50 ans, ce qui veut donc dire que ce sont des emplois privés dans le tissu industriel.

Regardez la presse de ce matin. Où la Wallonie est-elle classée en termes d'attractivité pour les investisseurs ? Réjouissons-nous, de l'opposition à la majorité, que la Wallonie, dans la Belgique, est la Région qui progresse le plus en termes d'accueil des investisseurs.

M. Kubla (MR). – Grâce à M. Suinen.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Peu importe. Qu'il s'appelle, Suinen, Kubla, Marcourt, Demotte, celui qui sert bien la Wallonie doit être honoré, quel qu'il soit.

La seule vérité qu'a tenté d'évoquer M. Crucke, c'est : *« oui, mais tout cela n'est pas clair »*. Je vais donc répéter pour ceux qui n'étaient pas présents en Commission. Quel est le poids du service de la dette par rapport à nos recettes ? Autrement dit, combien je rembourse pour payer ma dette par rapport à mes revenus ? Ma dette représente 4,1 %.

Que représentent les financements alternatifs que M. Crucke conteste d'une main et dont il s'attend à un recul et qui, de l'autre main, me demande de financer sa salle de sport en financement alternatif ? Il y a donc deux discours.

FAIT PERSONNEL

M. Crucke (MR). – Je ne vous ai jamais dit cela et vous avez l'art … J'invite M. le Ministre à relire ce que j'ai dit. Ce Monsieur quand il est Ministre pense réellement que ce qu'il pense a été dit par l'autre. Allez relire, Monsieur le Ministre, le compte rendu puisque vous êtes amnésique, peut-être aphasique.

Reprise de la discussion générale

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – En tous les cas, j'ai entendu de nombreux mandataires du MR réclamer des moyens de financement, y compris en financement alternatif.

Le voisin de M. Kubla … Que dit M. Scourneau, le dauphin de M. Kubla ? Il dit : *« je ne saurai pas payer ma piscine, augmentez mon financement alternatif ! »*. Je vais évidemment lui répondre que M. Crucke me l'interdit.

Que représente le financement alternatif dans notre budget ? 2,8 %. Ce qui veut donc dire que nous en sommes, aujourd'hui, à 6,9 % sur l'ensemble de nos recettes. Chers Collègues, y a-t-il péril en la demeure ? Non.

J'ajoute que le rythme d'exécution des financements alternatifs peut poser problème. M. Detienne avait lancé le médico-social avec M. Kubla, ce qu'on a appelé le Detienne 1, qui n'est pas encore exécuté, c'est vrai. En sport, le Football club liégeois n'a toujours pas de stade. Or, il est financé depuis des années … On connaît tous un certain nombre de dossiers qui n'ont pas pu être finalisés, faute de permis, faute de localisation, renversement de majorité, déficience dans les remises d'offres publiques.

Ce qui est sûr, c'est que jamais je n'arriverai à convaincre M. Crucke. Il est d'ailleurs à la place qu'il occupe pour dire systématiquement le contraire. Cela n'est pas facile pour lui d'autant plus qu'il a pris, au pied levé, le relais de M. Borsus qui était l'auteur principal de la résolution.

Nous n'avons qu'un seul point commun, c'est la confiance en la Cour des comptes. Je n'ai pas entendu M. Crucke venir critiquer la Cour des comptes. Je n'ai pas de difficulté avec cette dernière puisqu'un certain nombre des collaborateurs, parce qu'il nous faut de l'intelligence autour de nous, provient de la Cour des comptes.

M. Crucke (MR). – Vous ne sauriez pas en avoir puisqu'ils n'ont plus vos comptes depuis 2005.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je viens de recevoir la préfiguration de l'exécution des comptes 2009, je vous le donne en *scoop* …

Mme la Présidente. – C'est moi qui l'ai donné.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Merci, Madame la Présidente, mais cela vient de la Cour des comptes, par vous-même et puis les Cabinets. Vous avez raison de me corriger. Mais peu importe le facteur, que dit le chiffre ?

Communautés-Régions, nous avions, en 2009, l'obligation de faire moins 673 millions eu égard à la perte de recettes que j'ai rappelée de 1,265 milliard.

Où en sommes-nous à présent, Monsieur Crucke ? Nous en sommes, Communautés-Régions, à moins 606 millions d'euros.

Cela veut dire que nous avons encore amélioré l'objectif fixé en des moments extrêmement difficiles, en juillet dernier, malgré une situation délicate avec les changements de majorité, de Ministres, la dégradation des recettes et la reventilation des dépenses. Nous avons fait mieux que l'objectif ! Là, je vous donne rendez-vous. Mme la Présidente tiendra à votre disposition le document. Je n'ai rien inventé, l'analyse fine de la Cour des comptes qui dit : *« Communautés et Régions, vous avez un bon bulletin parce que vous avez tenu vos engagements »*. Puissent les autres en faire tout autant.

(Applaudissements dans l'Assemblée.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, M. le Ministre s'est plu à rappeler – je l'ai entendu chez Écolo également – que la situation était grave sur le plan économique. Je reprends ses termes : *« ouvrez les yeux, tendez l'oreille »*. Ce que nous vous demandons, c'est de montrer vos comptes. Tout comme la Cour des comptes à laquelle vous faites référence, depuis 2005, les comptes ne sont pas à disposition !

Monsieur le Ministre, ne vous en déplaise, une dette, elle n'est pas libérale, elle n'est pas socialiste, elle n'est pas humaniste, elle est wallonne. Et c'est une dette wallonne que vous avez gérée, qu'elle soit du passé, du présent ou ce que vous mettez déjà sur l'avenir. Quand vous faites la transparence sur la moitié de la dette, vous êtes borgne ! Votre position ne peut pas satisfaire ceux qui veulent simplement de la transparence et de la clarté.

Une fois pour toutes, et je suis heureux de pouvoir le dire en séance plénière, on ne conteste pas, dans l'opposition, qu'il y ait un besoin de financements alternatifs. Ce que nous vous demandons, dans l'opposition, c'est de montrer, comme votre prédécesseur, où nous en sommes dans ces financements alternatifs.

Pour la première fois, aujourd'hui, je vous ai entendu dire que si on poursuivait ce rythme, cela poserait problème. Cela, c'est une ouverture ! Jamais, je ne l'ai entendu chez celui qui jusqu'il y a quinze jours contestait même l'existence des financements alternatifs … Aujourd'hui, vous nous dites que, si l'on continue ainsi, on va droit à la catastrophe. Monsieur le Ministre, vous voulez réconcilier les dépenses avec les recettes – vous avez bien raison –, mais pour faire cela, il faut tout d'abord connaître les dépenses, ce que vous ne montrez pas au Parlement.

(Applaudissements sur les bancs MR.)

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

PROPOSITIONS D'AVIS SUR LA PROPOSITION DE DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL RELATIVE À L'EXPLOITATION ET AUX ABUS SEXUELS CONCERNANT DES ENFANTS ET À LA PÉDOPORNOGRAPHIE, ABROGEANT LA DÉCISION-CADRE 2004/68/JAI ET SUR LA PROPOSITION DE DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL CONCERNANT LA PRÉVENTION DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET LA LUTTE CONTRE CE PHÉNOMÈNE, AINSI QUE LA PROTECTION DES VICTIMES, ABROGEANT LA DÉCISION-CADRE 2002/629/JAI (Doc. 190 (2009-2010) – N° 1)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen des propositions d'avis sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants et à la pédopornographie, abrogeant la décision-cadre 2004/68/JAI et sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes, abrogeant la décision-cadre 2002/629/JAI.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Maene, Rapporteur.

M. Maene, Rapporteur. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, c'est la première fois que la Commission d'avis chargée des questions européennes remet un avis sur des propositions de directives émanant du Parlement européen. J'ai tenu à souligner ce fait d'emblée.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, en décembre dernier, notre Parlement dispose de pouvoirs nouveaux dans le cadre des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Le principe de subsidiarité vise à privilégier le niveau inférieur – même si je n'aime pas ce terme-là – d'un pouvoir de décision aussi longtemps que le niveau supérieur – je n'aime pas plus ce terme-là – n'est pas capable d'agir plus efficacement. À l'instar du principe de subsidiarité, le principe de proportionnalité régule l'exercice des compétences exercées par l'Union européenne. Il vise à limiter et à encadrer l'action des institutions de l'Union. En vertu de cette règle, l'action des institutions doit se limiter à ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs des traités. Autrement dit, l'intensité de l'action doit être en rapport avec la finalité poursuivie.

Dès lors que notre Parlement reçoit une proposition de directive émanant des autorités européennes, il a désormais le droit de se prononcer sur le respect de ces principes. C'est ainsi que notre Parlement a reçu deux propositions de directives : l'une relative à l'exploitation d'abus sexuels concernant des enfants et la pédopornographie et l'autre concernant la prévention de la traite des êtres humains, ainsi que la protection des victimes.

Notre Collègue, Mme Olga Zrihen a pris l'initiative de saisir votre Comité d'avis chargé des questions européennes sur ces deux sujets. Et c'est ainsi que votre Comité d'avis s'est chargé, pour la première fois de remettre un tel avis.

Les débats ont permis de constater, à l'unanimité, qu'il n'y a avait pas « outrepassement » des principes de subsidiarité et de proportionnalité dans ces directives, ces dernières étant prises au niveau le plus idoine et où elles produiraient le plus d'effets.

Les statistiques montrent la gravité de la situation : en Europe entre 10 % et 20 % des enfants seront victimes d'abus sexuels, que ce soit l'exploitation sexuelle directe ou la pédopornographie.

On peut dresser le même constat en matière de traite des êtres humains. Les chiffres sont impressionnants en ce qui concerne le travail forcé, l'asservissement, et ce sont surtout de jeunes femmes qui en sont victimes.

Votre Commission d'avis a remis un avis favorable concernant ces deux projets de directives sur des matières particulièrement délicates. Et même, si les compétences dans ces matières de la Région wallonne sont relativement restreintes, il nous a semblé important de développer un débat autour de ces questions, de les mener à bien et de remettre un avis favorable sur ces directives.

(Applaudissements dans l'Assemblée.)

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Nous voterons ultérieurement sur les propositions d'avis.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES DONT L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À L'ACCORD CADRE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE SUR LA COOPÉRATION SANITAIRE TRANSFRONTALIÈRE, SIGNÉ À MOUSCRON LE 30 SEPTEMBRE 2005
(Doc. 178 (2009-2010) – N^os^ 1 et 2)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Je vous propose de voter à présent sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, à l'Accord cadre entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Mouscron le 30 septembre 2005.

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2 de la loi de réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de M. Stoffels.

Il est procédé au vote nominatif.

61 Membres prennent part au vote.

61 Membres répondent oui.

Ont répondu oui :

Mmes Barzin, Bertouille, MM. Binon, Borsus, Bouchat, Mme Cassart-Mallieux, MM. Cheron, Colignon, Mmes Cornet, Cremasco, MM. Crucke, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Devin, Di Antonio, Disabato, Dodrimont, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Mmes Fassiaux-Looten, Fernandez, MM. Fourny, Gadenne, Mmes Goffinet, Hoyos, MM. Jamar, Jeholet, Mme Kapompolé, MM. Kubla, Langendries, Lebrun, Lenzini, Maene, Mme Meerhaeghe, MM. Miller, Mouyard, Neven, Noiret, Onkelinx, Mmes Pary-Mille, Pecriaux, M. Prévot, Mmes Reuter, Saenen, M. Saint-Amand, Mmes Saudoyer, Simonis, Sonnet, MM. Tachenion, Tiberghien, Mme Trotta, MM. Wahl, Walry, Wesphael, Mme Yerna, M. Yzerbyt, Mme Zrihen.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE TOUTES LES PERSONNES CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES, ADOPTÉE À NEW YORK LE 20 DÉCEMBRE 2006
(Doc. 179 (2009-2010) – N^os^ 1 et 2)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée à New York le 20 décembre 2006.

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2 de la loi de réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de M. Stoffels.

Il est procédé au vote nominatif.

61 Membres prennent part au vote.

61 Membres répondent oui.

Ont répondu oui :

Mmes Barzin, Bertouille, MM. Binon, Borsus, Bouchat, Mme Cassart-Mallieux, MM. Cheron, Colignon, Mmes Cornet, Cremasco, MM. Crucke, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Devin, Di Antonio, Disabato, Dodrimont, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Mmes Fassiaux-Looten, Fernandez, MM. Fourny, Gadenne, Mmes Goffinet, Hoyos, MM. Jamar, Jeholet, Mme Kapompolé, MM. Kubla, Langendries, Lebrun, Lenzini, Maene, Mme Meerhaeghe, MM. Miller, Mouyard, Neven, Noiret, Onkelinx, Mmes Pary-Mille, Pecriaux, M. Prévot, Mmes Reuter, Saenen, M. Saint-Amand, Mmes Saudoyer, Simonis, Sonnet, MM. Tachenion, Tiberghien, Mme Trotta, MM. Wahl, Walry, Wesphael, Mme Yerna, M. Yzerbyt, Mme Zrihen.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION EXIGEANT LA RÉALISATION D'UN AUDIT COMPLET DES FINANCES PUBLIQUES WALLONNES, DÉPOSÉE PAR MM. BORSUS ET CONSORTS (Doc. 70 (SE 2009) – N[os] 1 et 2)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution exigeant la réalisation d'un audit complet des finances publiques wallonnes, déposée par MM. Borsus et Consorts.

Il est procédé au vote nominatif.

63 Membres prennent part au vote.

17 Membres répondent oui.

46 Membres répondent non.

Ont répondu oui :

Mmes Barzin, Bertouille, MM. Binon, Borsus, Mmes Cassart-Mallieux, Cornet, MM. Crucke, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Kubla, Miller, Mouyard, Neven, Mmes Pary-Mille, Reuter, M. Wahl.

Ont répondu non :

MM. Bouchat, Cheron, Collignon, Mme Cremasco, MM. Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Mme Dethier-Neumann, MM. Devin, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Mmes Fassiaux-Looten, Fernandez, MM. Fourny, Gadenne, Mmes Goffinet, Hoyos, Kapompolé, MM. Langendries, Lebrun, Lenzini, Maene, Mme Meerhaeghe, MM. Noiret, Onkelinx, Mme Pecriaux, M. Prévot, Mme Saenen, M. Saint-Amand, Mmes Saudoyer, Simonis, Sonnet, MM. Stoffels, Tachenion, Tiberghien, Mme Trotta, MM. Walry, Wesphael, Mme Yerna, M. Yzerbyt, Mme Zrihen.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

PROPOSITIONS D'AVIS SUR LA PROPOSITION DE DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL RELATIVE À L'EXPLOITATION ET AUX ABUS SEXUELS CONCERNANT DES ENFANTS ET À LA PÉDOPORNOGRAPHIE, ABROGEANT LA DÉCISION-CADRE 2004/68/JAI ET SUR LA PROPOSITION DE DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL CONCERNANT LA PRÉVENTION DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET LA LUTTE CONTRE CE PHÉNOMÈNE, AINSI QUE LA PROTECTION DES VICTIMES, ABROGEANT LA DÉCISION-CADRE 2002/629/JAI (DOC. 190 (2009-2010) – N[o] 1)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur les propositions d'avis sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants et à la pédopornographie, abrogeant la décision-cadre 2004/68/JAI et sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes, abrogeant la décision-cadre 2002/629/JAI.

Il est procédé au vote nominatif.

63 Membres prennent part au vote.

63 Membres répondent oui.

Ont répondu oui :

Mmes Barzin, Bertouille, MM. Binon, Borsus, Bouchat, Mme Cassart-Mallieux, MM. Cheron, Collignon, Mmes Cornet, Cremasco, MM. Crucke, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Mme Dethier-Neumann, MM. Devin, Di Antonio, Disabato, Dodrimont, Dupont, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Mmes Fassiaux-Looten, Fernandez, MM. Fourny, Gadenne, Mmes Goffinet, Hoyos, MM. Jamar, Jeholet, Mme Kapompolé, MM. Kubla, Langendries, Lebrun, Lenzini, Maene, Mme Meerhaeghe, MM. Miller, Mouyard, Neven, Noiret, Onkelinx, Mmes Pary-Mille, Pecriaux, M. Prévot, Mmes Reuter, Saenen, M. Saint-Amand, Mmes Saudoyer, Simonis, Sonnet, MM. Stoffels, Tachenion, Tiberghien, Mme Trotta, MM. Wahl, Walry, Wesphael, Mme Yerna, M. Yzerbyt, Mme Zrihen.

En conséquence, ces propositions d'avis sont adoptées. Il en sera donné connaissance aux Présidents du Parlement européen, de la Commission et du Conseil.

La séance est levée.

– La séance est levée à 16 heures 44 minutes.

– Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
ASE	Agence de Stimulation économique
AST	Agence de Stimulation technologique
BEI	Banque européenne d'investissement
CoCoF	Commission communautaire française
DIV	Direction de l'Immatriculation des Véhicules
DPR	Déclaration de Politique régionale
Forem	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
OIP	Organisme d'Intérêt public
PTP	Programme de transition professionnelle
SEC	Système européen des comptes
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de Gestion de Participations
TEC	Société de Transport en commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication